

La Revue du **Trombinoscope**

L'information professionnelle du monde politique, économique & des territoires

Novembre 2024 - N°296

INTERVIEW

Catherine
VAUTRIN

MINISTRE DU PARTENARIAT
AVEC LES TERRITOIRES
ET DE LA DÉCENTRALISATION

**“ Je crois à l'État
partenaire ”**



DOSSIERS

Les communes : pôles de stabilité
Économie Sociale et Solidaire
Nouveaux traitements

MOUVEMENTS

Nominations
Missions
Élections

19 AU 21 NOVEMBRE

20 | 106^e CONGRÈS
24 | DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

Les communes... Heureusement!



 **AMF**

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Édito

La Revue du **Trombinoscope**

Éditeur

François-Xavier d'Aillières

fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay

ihay@trombinoscope.com

Sylvain Ragot

sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Adèle Hospital

ah.trombinoscope@gmail.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle

Delphine Léguillon

dleguillon@trombinoscope.com

Responsable Business Développement

Jérôme Oysel

joysel@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 890 euros H.T.

Tél. 03 27 56 38 57

trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

L'information du monde politique, économique et des territoires

SAS au capital de 20.000 euros

922 389 929 RCS Nanterre

TROMBIMEDIA

Le Trombinoscope

5 rue d'Amboise

75002 Paris

Dépôt légal à parution

ISSN 2266 5587

Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

Sur le front de la crise démocratique

La France est le seul pays en Europe où l'on compte plusieurs dizaines de milliers de communes et donc de maires. Cette mosaïque territoriale, qui s'insère dans un ensemble complexe aux compétences plus ou moins enchevêtrées, reste un héritage historique auquel une très grande majorité de Français reste attachée. La mairie constitue toujours le premier point de contact avec les autorités publiques et le monde des élus. Autant dire que le maire et son équipe se retrouvent sur le front de la crise démocratique à un moment de vive tension politique et de contestation de l'État. La démocratie en France est l'une des plus faibles en Europe, marquée par la distance que nombre de citoyens prennent désormais à l'égard du pouvoir politique. Les maires en ont pris leur part, de plus en plus exposés aux violences et aux agressions de tous types. Leur statut social, comme celui de tous les représentants, a subi une certaine dégradation.

Le monde des maires est cependant très hétérogène. Il est fracturé entre une multitude de communes rurales, qui ne fonctionnent au quotidien que par leur insertion dans les intercommunalités, les 857 villes moyennes de 9 000 à 30 000 habitants qui disposent de services administratifs et les 302 villes de plus de 30 000 habitants dont 54 constituent de grandes agglomérations urbaines dont le maire devient, de facto, un interlocuteur politique au niveau national. Les premiers sont fortement dépolitisés, gestionnaires du quotidien, les autres le sont bien plus, porteurs de politiques publiques locales et de convictions partisanes. Les uns sont en attente d'un statut d'élu qui les protège davantage, tant sur le plan de la retraite que de la rémunération, les autres ont un profil social bien supérieur et sont devenus des professionnels de la politique.

C'est dans ce contexte d'interrogation sur l'avenir de la démocratie en France que reste posée, à nouveau, la question de la décentralisation et du pouvoir de proximité. La réorganisation des territoires reste une solution pour répondre aux attentes des citoyens, gérer les budgets publics au plus près de leurs demandes et rendre des comptes sur l'action publique. Pour les maires, confrontés à la bureaucratisation, à la complexité croissante du droit et aux incertitudes financières de l'État, la remise en ordre de la décentralisation est devenue prioritaire. C'est par eux que la crise démocratique pourra trouver des réponses concrètes. ●



Luc Rouban

Directeur de recherches au CNRS, Cevipof.

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique



Pour savoir **QUI EST QUI**
et **QUI FAIT QUOI**
en France en 2024

18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

Je commande Le Trombinoscope 2025 (parution janvier 2025) :

- le lot Tome I + Tome II au prix de 690 €^{HT} soit 727,95 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 890 €^{HT} soit 938,95 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 1750 €^{HT} soit 1970,95 €^{TTC}
- TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port offert.

M. Mme _____

NOM / Prénom : _____

Entreprise ou Organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- Chèque Mandat
- Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
- Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Date et Signature

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE
Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

www.trombinoscope.com

BON DE COMMANDE

REV24

Sommaire

Novembre 2024

4

Interview

Catherine Vautrin

Ministre du Partenariat avec
les territoires et de la
Décentralisation

« Je crois à l'État partenaire »



7 Les communes : pôles de stabilité

10 La méthode des contraintes budgétaires, sans aucune remise en cause du périmètre de l'action publique, ne produira aucune économie. *David LISNARD*

12 La liberté est consubstantielle de la décentralisation. *André LAIGNEL*

14 Face à un engagement républicain ébranlé, comment garantir la démocratie ? *Murielle FABRE*

15 Bâtit la « densité harmonieuse » dans nos villes. *Luc CARVOUNAS*

16 Communes et assureurs : une relation au bord de la rupture. *Alain CHRÉTIEN*

18 La gestion de l'eau et son financement. *Christian MÉTAIRIE*

19 Simplification et visibilité : la voie pour redonner le pouvoir aux communes rurales. *Véronique POUZADOUX*

21 Comment concilier le développement d'un territoire et l'objectif ZAN ? *Sylvain ROBERT*

22 Villes intelligentes : la stabilité dans le mouvement ! *Denis THURIOT*

23 Économie sociale et solidaire

25 ESS, Intéressement et Participation : un ministère dédié au partage des valeurs. *Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK*

26 Budget 2025 pour l'ESS, espérance et déception ! *Gérard LESEUL*

27 L'ESS : une révolution qui dit son nom. *Michel MASSET*

28 Duralex : renaissance en coopérative d'un fleuron du Made in France. *Antoinette GUHL*

29 Pour une coconstruction de l'ESS... et de la société de demain. *Jeanne BARSEGHIAN*

30 Dix ans plus tard, quelle Économie sociale et solidaire et pour quoi faire ? *Hugues SIBILLE*

31 Les trois principaux défis de l'ESS. *Lionnel RAINFRAY*

32 Nouveaux traitements

34 Nouveaux traitements : un défi pour l'équité et la souveraineté sanitaire en France. *Yannick NEUDER*

35 Un racket très innovant. *Hadrien CLOUET*

36 Le médicament : hier, aujourd'hui et demain. *Jean-Louis TOURRAINE*

37 Décryptage

Article 47 de la Constitution : clés et mécanismes pour la loi de finances. *Melody MOCK-GRUET*

39 Missions, Nominations, Élections

40 Présidence de la République, Gouvernement

53 Parlement

58 Corps d'État

59 AAI, Parti politique, Union européenne

60 Conseil régional, conseils départementaux

62 Intercommunalité, Communes, préfetures

66 Santé

68 Affaires publiques, Autres Mouvements



Catherine Vautrin

Ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation

« Je crois à l'État partenaire »

Au terme de discussions autour du budget 2025 qui ont exacerbé les tensions entre collectivités et État, Catherine Vautrin, ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation a la lourde tâche de rétablir la confiance entre le gouvernement et les élus locaux.

Interview réalisée par Adèle Hospital

Lors d'une conférence de presse, le 17 septembre, David Lisnard, président de l'AMF, a présenté les communes comme « un pôle de stabilité » dans le climat politique tourmenté actuel. La formule vous semble-t-elle appropriée ?

Je crois que c'est un pôle de stabilité parfait. Elles sont le premier visage de la République, pour beaucoup de nos concitoyens. Il y a une vraie reconnaissance de ce que représente le travail du maire, très souvent au-delà des opinions politiques de nos concitoyens.

A l'heure où nous nous entretenons, le budget 2025 n'a pas encore été voté. Pour l'instant, le projet de loi de Finances 2025 prévoit une réduction de cinq milliards du soutien de l'État aux communes, intercommunalités, départements et autres régions. Pourquoi décider de faire autant participer les collectivités locales au rétablissement des finances publiques ?

Notre pays est endetté à hauteur de 3 228 milliards d'euros. Le coût de cette dette est de 55 milliards par an. C'est le deuxième budget de l'État après l'Éducation nationale. Le Premier ministre, dès sa nomination, a souhaité fixer un double objectif : la réduction de la dette financière du pays et celle de la dette écologique. Cela passe, en matière de dette financière, par des économies de la part de l'État, avec une réduction de 20 milliards de son budget ; de 15 milliards pour la Sécurité sociale et effectivement une demande à toutes les collectivités de cinq milliards. Je sais, moi qui suis élue locale depuis toujours, combien les communes et les maires paient l'immense majorité de leurs investissements par leur capacité d'autofinancement. Donc ce sont des gestionnaires attentifs et agiles. Ils sont sollicités dans une logique de sursaut national parce qu'il y a une vraie problématique du poids de la dette, à laquelle contribuent toutes les administrations publiques. En début d'année, nous aurons à replacer cette dette. Celles et ceux qui achètent la dette française regardent la qualité de notre budget. C'est la raison pour laquelle les collectivités sont appelées à participer à l'effort.

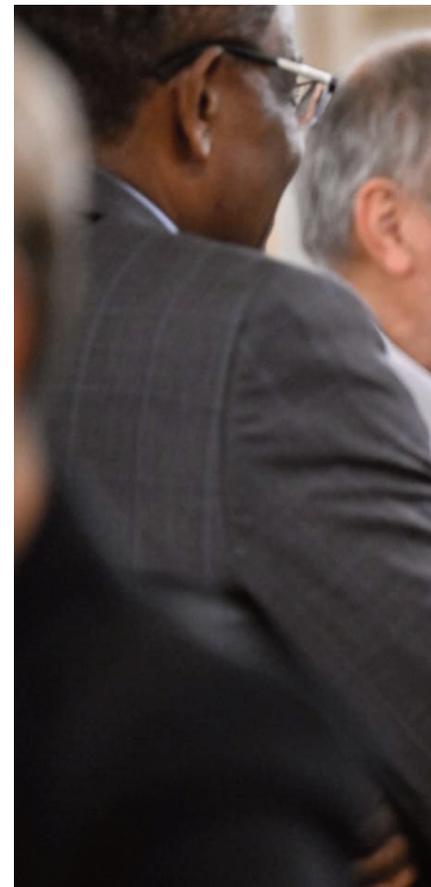
Les tensions entre les collectivités territoriales et l'État ont atteint leur paroxysme, début septembre. L'ancien ministre des Finances, Bruno Le Maire et celui délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave ont envoyé une lettre aux présidents des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat. Dans celle-ci, ils s'inquiètent d'une « augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités territoriales » qui pourrait conduire à un « dérapage de 16

milliards d'euros ». Une accusation qui n'a pas manqué de faire réagir les élus locaux. D'où vient ce chiffre de 16 milliards ?

Je comprends les élus. La réflexion de l'ancien ministre des Finances se base sur une analyse de ses services, des dépenses des collectivités à la mi-année. Or, quand j'ai commencé à regarder ces éléments et discuter avec mes équipes, tout le monde m'a dit que les évaluations à mi-année n'étaient pas certaines. C'est la raison pour laquelle, dès que j'ai commencé à travailler avec les élus et avec le ministre des Comptes publics, j'ai demandé que nous parlions à comptes exécutés. Deuxième élément, l'exercice 2023 et le rapport de la Cour des comptes nous apprennent qu'en 2023, cinq milliards d'euros de dépenses des collectivités sont liées à des décisions de l'État. Un exemple : l'augmentation du point d'indice. L'État a demandé aux collectivités de le prendre en charge et ce, après le vote des budgets primitifs. C'est donc une situation difficile pour les élus.

Ces dernières années, l'autonomie fiscale des collectivités locales s'est réduite drastiquement. Le dernier exemple en date est la suppression de la taxe d'habitation par Emmanuel Macron. Quelles options s'offrent alors aux collectivités pour rester à l'équilibre, face à la baisse du soutien financier de l'État ?

Toutes les dotations n'ont pas été baissées : la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) ou la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ne vont pas évoluer. Cependant, il faut réfléchir sur la question du pouvoir de taux des collectivités. La région n'a plus, pratiquement, que la taxe sur les permis de conduire, ce qui est quand même très limité. Dans le cadre de la discussion sur le budget, il y a une demande de leur part sur l'augmentation du



versement mobilité pour financer les infrastructures supplémentaires dont nous avons besoin. La suppression de la taxe d'habitation n'a plus laissé aux communes qu'un pouvoir de taux sur la taxe foncière, ce qui est assez limité là aussi. Cependant, rappelons qu'une réforme de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) était prévue et que le gouvernement a annoncé qu'il suspendait cette réforme, au regard de la situation financière de notre pays. Je pense qu'on gagnerait à avoir un débat sur le pouvoir de taux des collectivités.

Emmanuel Salaberry, coprésident de la commission des finances de l'AMF, plaide pour une « instance de dialogue » sur les finances publiques entre l'État et les collectivités territoriales, pour éviter les décisions centralisées. Une telle instance est-elle envisagée ?

C'est le sens du Comité des finances locales et c'est tout à fait normal qu'il puisse y avoir des échanges avec les élus. La difficulté cette année, c'est que les discussions ont lieu en octobre et non en juillet, en raison de la situation politique très particulière de cet été. Je suis la première à considérer que plus il y a de dialogue, plus on peut avancer et échanger ensemble. C'est la différence entre l'État tutelle et l'État partenaire, à laquelle je suis tellement attachée. Moi, je crois à l'État partenaire.

La présidente des Régions de France, Carole Delga, a prévenu que la baisse du budget des collectivités allait se traduire par une baisse des investissements locaux. En matière d'environnement, L'Institut de l'économie pour le climat estime que les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale bas-carbone. Il leur faut doubler l'effort d'investissement pour le climat durant la décennie pour atteindre au minimum 12 milliards d'euros par an. Cette baisse du budget des collectivités va-t-elle marquer un coup de frein à la transition écologique ?

Une stratégie a été mise en place par le gouvernement et les gouvernements précédents et est portée par ma collègue, Agnès

Pannier-Runacher. Il est très important que l'on puisse travailler sur le sujet. L'année 2025 est une année d'efforts importants. Prenons l'exemple du logement : c'est un budget sur lequel il y a une vraie volonté d'accompagner. Quand on travaille avec l'ANRU on arrive à apporter des réponses extrêmement concrètes. Le gouvernement a fait le choix de préserver des crédits qui permettent d'avancer sur notre engagement de réduire notre dette environnementale, comme l'a suggéré le Premier ministre.

Dans son discours du 1er octobre, le Premier ministre a évoqué un possible assouplissement de la réglementation Zéro artificialisation nette (ZAN). Cet assouplissement répond-t-il à une demande des élus locaux ? Quelles pistes pour concilier développement d'un territoire et l'objectif ZAN ?

« les collectivités sont le premier visage de la République pour beaucoup de nos concitoyens »

C'est une demande des élus locaux. Ça n'est pas le grand soir du ZAN, il faut qu'on soit clair : le Premier ministre n'est pas allé jusqu'à remettre en cause l'objectif de Zéro artificialisation nette d'ici 2050. Mais il y a le sujet de la crise du logement, avec quelquefois un problème

foncier. C'est aussi une question économique, avec des zones d'intérêt national qui ont peut-être besoin de quelques hectares de plus. Nous sommes vraiment à l'écoute des propositions des élus et nous travaillons en étroite relation avec eux. C'est une articulation entre la préservation de l'environnement, les terres dont nous avons besoin pour notre souveraineté alimentaire, et la capacité à répondre aux besoins de développement économique et de logement. Nous sommes dans une logique d'assouplissement, pas dans une logique de tout arrêter, loin de là.

Récemment, la maire de Pibrac (Haute-Garonne) a démissionné. Quelques jours avant, c'était le maire de Plussulien, dans les Côtes-d'Armor. Ils invoquent leur fatigue face aux horaires de travail, leur impuissance devant les règles étatiques ou encore la peur des incivilités. En novembre 2023, le Cevipof indiquait que 1 300 maires avaient démissionné en trois ans. Comment rendre à la fonction d'élu local son attractivité ?

Il y a, tout d'abord, le volet sécurité. Cette enquête du Cevipof montre que 69 % des maires ont déjà été victimes d'incivilités. C'est 16 points de plus qu'en 2020. Il n'est pas question d'accepter la moindre situation de ce genre parce qu'attaquer un maire, c'est attaquer la République. Des premiers éléments ont été mis en place : le pack Sécurité avec un réseau de référents violences contre les élus, au sein de la police nationale et de la gendarmerie ; le dispositif pour prioriser les interventions de sécurité en cas d'appel au 17 par un élu et les prises de plaintes directement en mairie. Également, il y a eu un renforcement des sanctions pénales avec l'intégration des élus dans l'article 222-14-5 du Code pénal qui augmente les peines jusqu'à dix ans d'emprisonnement. Une loi a été promulguée le 22 mars 2024. Elle renforce la sécurité et la protection des élus locaux. Nous avons mis en place un plan dédié de cinq millions d'euros, en 2024. Le deuxième volet, c'est le statut des élus. Une proposition de loi de Françoise Gattel, a été votée au Sénat. Elle permet de travailler sur un statut de l'élu qui valorise l'engagement électif. Être élu local, ce n'est pas un métier, mais c'est un engagement extrêmement fort. C'est important de le reconnaître en droit et de mieux le valoriser. ●



En cette période de rentrée dans l'hiver, dernières crues et inondations, comment la Métropole du Grand Paris accompagne ce changement grâce à sa compétence GeMAPI ?

En tant que Président de la Métropole du Grand Paris et de Seine Grands Lacs, je suis très attaché à la solidarité de l'aval vers l'amont mais tout autant de l'amont vers l'aval ! C'est justement le travail en commun de Seine Grands Lacs et de la Métropole qui nous permettent de mettre en œuvre cette politique GEMAPI. Avec l'action conjuguée des deux institutions nous travaillons pour faire en sorte de limiter au maximum les inondations.

La Métropole soutient à hauteur de 39 millions d'euros le Casier-Pilote de la Bassée de 10 millions de m³ (-15 cm vers l'aval pour les inondations) dont Seine Grands Lacs, maître d'ouvrage, achève la réalisation pour qu'il puisse être en fonction dès février prochain.

J'ai décidé de renforcer les concours aux intercommunalités et aux syndicats de rivière de l'amont du bassin pour les accompagner dans la restauration et la création de Zones d'Expansion des Crues (ZEC) pour réduire le risque inondations autant pour les populations locales et que celles concernées en Ile-de-France.

Depuis 2022, plus de 170 projets de ZEC ont été identifiés par Seine Grands Lacs, 70 font déjà l'objet d'un accompagnement technique et financier. Ils représenteront près de 7 millions de m³ retenus.

De plus, nous sommes en train de construire et de signer avec les Chambres d'agriculture concernées jusqu'à l'amont des conventions permettant d'indemniser les agriculteurs qui acceptent que leurs terres soient inondées.

Ces indemnités sont payées par la Métropole du Grand Paris au moyen de la taxe GEMAPI et sont établies en lien avec les Chambres d'agriculture et les agriculteurs eux même.

Pour ce faire, la Métropole s'est donné les moyens de sa politique GEMAPI : en deux ans, nous avons multiplié par dix le produit de la taxe GEMAPI que nous levons, la portant à 30 millions d'euros en 2024 (en moyenne 4 euros / habitant). Cela permet de renforcer le système d'endiguement qui protège l'agglomération parisienne, mais aussi des territoires amont. La Métropole est le premier contributeur au budget de Seine Grands Lacs, qui gère par ailleurs les 830 millions de m³ des 4 lacs-réservoirs existants depuis les années 1970 de Champagne et du Morvan, qui limitent les inondations sur l'agglomération parisienne mais aussi à Troyes, Châlons, Auxerre, des vallées rurales de la Seine, de la Marne, de l'Yonne, de l'Aube et du Loing.



Patrick OLLIER
Président de la Métropole du Grand Paris
et de Seine Grands Lacs.

LES COMMUNES : PÔLES DE STABILITÉ



« **U**n pôle de stabilité ». Pour David Lisnard, c'est ainsi que les communes apparaissent dans le climat politique tourmenté actuel. Lors d'une conférence de presse, le 17 septembre, le président de l'Association des maires de France (AMF) a dénoncé « une dissolution insensée » qui a mené à une situation politique paralysée, sur fond de situation économique et sociale « dégradée » et de situation budgétaire « alarmante ».

A ce climat politique national instable s'ajoutent des tensions entre les collectivités territoriales et l'État qui débutent, aux premiers jours de septembre. L'ancien ministre des Finances, Bruno Le Maire et celui délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave ont envoyé une lettre aux présidents des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat. Dans celle-ci, ils s'inquiètent d'une « augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités territoriales » qui pourrait conduire à un « dérapage de 16 milliards d'euros ». Une accusation qui n'a pas manqué de faire réagir le premier vice-président délégué de l'AMF, André Laignel : le maire d'Issoudun a fait remarquer que le chiffre de 16 milliards de déficit n'était toujours pas documenté malgré les demandes du Sénat et de l'Assemblée nationale. Des tensions exacerbées par l'annonce, quelques semaines plus tard, d'une baisse de cinq milliards du financement de l'État aux collectivités dans le Projet de loi de finances 2025.

Pour prendre le contre-pied de ce qui a été vécu par les maires de France comme un affront, l'AMF a décidé d'intituler l'édition 2024 de son Congrès des maires, « Les communes... heureusement ! ». Au programme de ce grand rassemblement des élus locaux qui se tiendra du 18 au 21 novembre, au Parc des expositions, porte de Versailles, à Paris : « faire vivre les libertés locales au service des citoyens », « renforcer la cohésion sociale » et « relever les défis de la transition écologique ».

Les regards se tournent désormais vers la nouvelle ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, Catherine Vautrin. Cette rescapée du gouvernement de Gabriel Attal aura la lourde tâche de réparer les relations avec les collectivités locales qui sont non seulement un « pôle de stabilité » mais aussi le lieu d'un « foisonnement d'idées, de projets et d'innovations », comme le rappelle David Lisnard.

Adèle Hospital

Le Parlement, fer de lance des collectivités ?

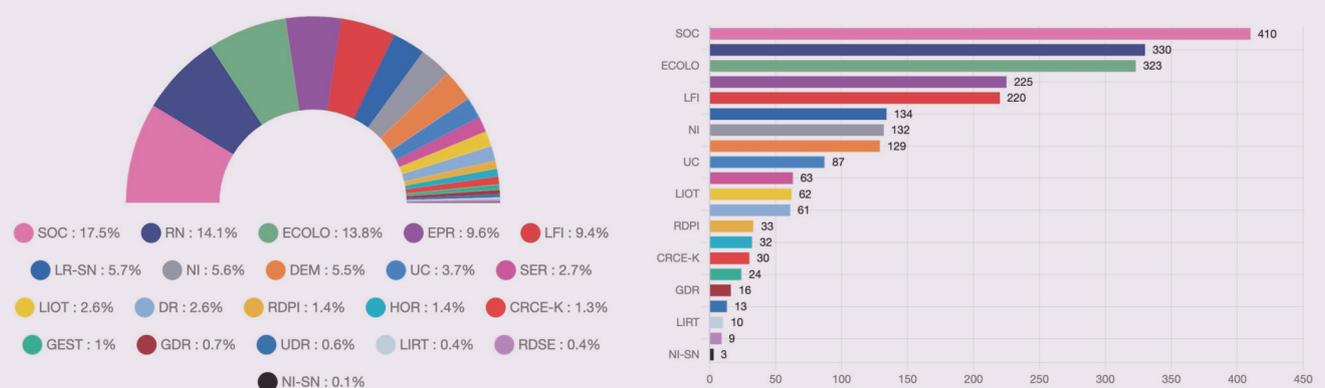
Une analyse Le Trombinoscope - Follaw.SV
Période d'analyse Follaw : 15 septembre 2024 - 22 octobre 2024

Le gel de la revalorisation des recettes de TVA pour les **450 plus grandes collectivités** et la réduction des dotations comme la DGF sont perçus comme de nouvelles contraintes budgétaires qui limitent les capacités d'investissement des maires.

Les collectivités : un débat national sans les principaux intéressés !

Sur les réseaux sociaux, le débat est national avec essentiellement des politiques nationaux (les socialistes, le Rassemblement National, les écologistes et La France Insoumise) qui défendent les collectivités ; le local – municipal, régional et départemental – est quant à lui en retrait (6 % des discussions sur les collectivités).

Groupes politiques



Côté Parlement, les collectivités ont une place centrale.

A l'AN, le Groupe SOC est le plus actif avec 20,04 % des amendements qui portent sur les collectivités. Sur les 1207 amendements déposés par le Groupe SOC : 927 concernent le PLF, soit 76,8 % de son activité sur la période ; 447 concernent les collectivités, soit 37,03 % de son activité, dont 83 % dans le cadre du budget.

Le Groupe DR arrive en seconde position avec 18,57 % des amendements qui portent sur les collectivités. Sur leurs 1486 amendements déposés, 74,16 % l'ont été sur le projet de budget ; 437 amendements concernent les collectivités, soit 29,41 % dont 89 % dans le cadre du PLF.

Au Sénat, LR a également été très actif : 30,7 % des questions posées sur ces enjeux (DGF, gardes forestiers, présence postale, hausse des tarifs de l'électricité).

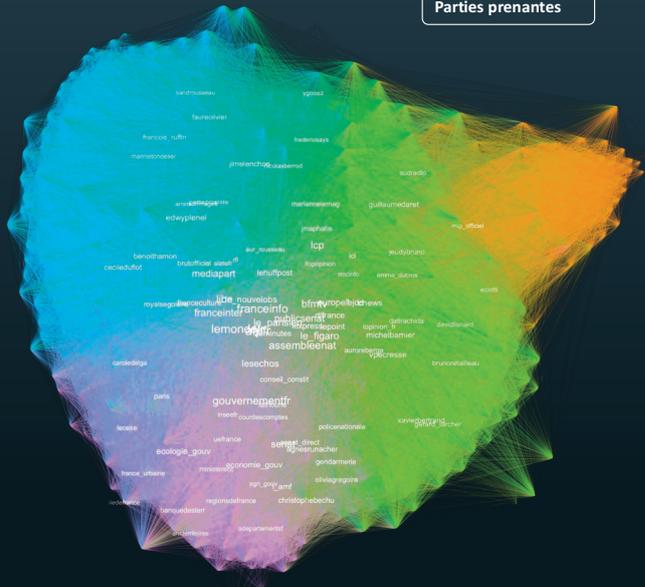
Le Parlement, fer de lance des collectivités ?

Les collectivités : un débat national sans les principaux intéressés, avec les médias au centre de l'arène !

1.802 Acteurs

- Communauté
Axe de gauche
- Communauté
Axe de droite
- Communauté
Majorité, médias et institutions
- Communauté
Rassemblement national

Parties prenantes



Des maires concentrés sur le bien-être de leurs administrés

Les maires de plus de 50 000 habitants ont, sur cette période, émis 4 445 mentions tous réseaux confondus, dont 3 000 sur X. 156 mentions concernent le budget.

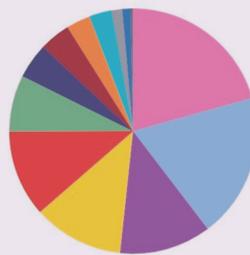
Si certains élus disent leurs inquiétudes sur les coupes budgétaires, la majorité parle d'enjeux locaux (projets urbains, gestion des services municipaux, vie culturelle et environnementale de leur commune). Cela témoigne de la nécessité pour les maires de maintenir une communication de proximité avec leurs administrés.

Des réactions disparates et isolées

Les principales voix critiques proviennent de maires socialistes, mais il n'y a pas de mobilisation coordonnée. Cette dispersion est visible tant sur les réseaux sociaux que dans les médias, où les prises de position varient selon les affiliations politiques et les contextes territoriaux.

Certaines figures, comme Jean-François Copé (LR) ou Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg (EELV), ont proposé des alternatives aux mesures gouvernementales, comme le retour de la taxe d'habitation. De leur côté, des élus comme le maire de Verdun ont exprimé une indignation plus radicale, allant jusqu'à envisager une démission collective.

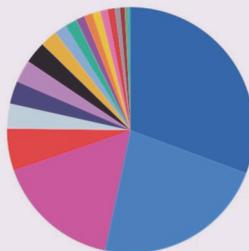
Groupes politiques



Activités Amendements Questions

- SOC : 20.63%
- HOR : 2.92%
- DR : 19.06%
- NI : 1.41%
- EPR : 12.00%
- UDR : 1.11%
- LIOT : 11.85%
- GVT : 0.30%
- LFI : 11.40%
- LR-SN : 0.00%
- RDSE : 0.00%
- ECOLO : 7.46%
- UC : 0.00%
- NI-SN : 0.00%
- RN : 4.69%
- SER : 0.00%
- RDPI : 0.00%
- GDR : 4.03%
- CRCE-K : 0.00%
- GEST : 0.00%
- DEM : 3.13%
- LIRT : 0.00%

Groupes politiques



Activités Amendements Questions

- LR-SN : 30.68%
- DR : 1.63%
- UC : 22.64%
- GEST : 1.59%
- SER : 16.40%
- EPR : 1.10%
- CRCE-K : 5.47%
- DEM : 1.10%
- LIRT : 3.30%
- LIOT : 1.06%
- ECOLO : 0.53%
- RN : 2.98%
- SOC : 0.98%
- HOR : 0.16%
- RDSE : 2.98%
- LFI : 0.90%
- UDR : 0.08%
- NI-SN : 2.86%
- NI : 0.73%
- RDPI : 2.24%
- GVT : 0.00%
- GDR : 0.57%

Deux enseignements :

- Les défis des collectivités constituent un objet de combat politique au niveau national ; les Partis et les Groupes Parlementaires constituent d'excellents relais
- Il existe un espace digital pour que les maires de plus de 50 000 habitants pèsent de manière coordonnée sur le Gouvernement.

LA MÉTHODE DES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES, SANS AUCUNE REMISE EN CAUSE DU PÉRIMÈTRE DE L'ACTION PUBLIQUE, NE PRODUIRA AUCUNE ÉCONOMIE

David LISNARD

- ▶ Président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
- ▶ Maire de Cannes
- ▶ Président de l'Agglomération Cannes Lérins



Août 2022, les élections sont passées, le Président de la République prévient en Conseil des ministres : c'est « la fin de l'abondance » et « de l'insouciance ». L'heure semble grave, après le « quoi qu'il en coûte », il faut remettre de l'ordre dans les comptes de l'Etat.

Il était temps, la dette se creuse, le déficit s'envole et la confiance des prêteurs s'amenuise. Pourtant, aucune mesure d'économie ne sera proposée dans les prochains mois, aucun budget à l'équilibre ne sera soumis au Parlement. Au contraire, c'est le début d'une nouvelle politique basée sur des projets, des plans et des chèques à tout va : prime pour raccommoder les vêtements et réparer les chaussures, plan vélo, eau, etc., jusqu'à la proposition d'instaurer des cours de cuisine à l'école pour éviter d'acheter des produits tout prêts et plus chers.

Le temps passe, nombreux sont ceux qui alertent sur un déficit public qui serait bien supérieur à 5 %, dont l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), mais aucune loi de finances rectificative n'est proposée. Été 2024, de nouvelles élections ont eu lieu, la vérité budgétaire ne peut plus être cachée, le dérapage est hors de contrôle.

Or, plutôt que de reconnaître leurs propres errements, de concevoir qu'il y a un besoin urgent de se réformer et de changer d'approche, ceux qui dirigent l'Etat surendetté décident d'accuser les collectivités locales qui seraient incapables de contrôler leurs dépenses. Tant pis pour les services publics, tant pis pour la réalité.

La dette des collectivités est stable et même en légère baisse depuis 30 ans à 8 % du PIB, et les établissements publics locaux ne représentent que 19 % de la dépense publique, contre 34 % en Europe, alors même que nous portons 70 % de l'investissement public. Les 3 200 milliards d'euros de dette sont à chercher ailleurs.

Oui, car certains ont tendance à oublier l'impérieuse utilité des collectivités pour les habitants. Pour reprendre le titre de notre Congrès, heureusement que les communes sont là pour les écoles, pour le périscolaire, pour l'insertion des personnes handicapées, pour la culture, pour la police municipale, pour le sport, pour l'entretien des routes, des digues, pour la gestion du recul du trait de côte, pour la qualité de vie, etc. Heureusement que les communes sont là pour tenir la promesse républicaine d'égal accès aux services publics.

Oui mais voilà, le choix d'un nouveau Premier ministre traîne, les agents de Bercy prennent seuls la main pour proposer un budget dont les deux tiers de l'effort porteront sur la hausse d'impôts, le tout en ressortant toutes leurs vieilles recettes et projets des tiroirs, l'occasion est trop belle.

Une fois encore, les mesures proposées ne sont pas les bonnes et ne sont certainement pas des économies. En ce qui concerne les collectivités, lorsque l'on ponctionne les dotations de compensation d'impôts nationalisés, lorsque l'on ponctionne la DGF, qui n'est pas une aide de l'État mais un dû, il faut parler de prélèvements, pas d'économies.

Prélèvements aussi sur les entreprises industrielles qui ne représentent plus que 11 % du PIB, mais qui paient pourtant déjà 23 % de l'impôt sur les sociétés. En attendant, les 140 milliards d'aide aux entreprises distribués à travers une multitude de dispositifs ne sont pas rediscutés, de même que l'excès de charges qui symétriquement pèsent sur elles.

Au total, la hausse proposée des prélèvements obligatoires serait de 30 milliards d'euros, ce qui est similaire au choc fiscal Hollande-Ayrault de 2013, qui a considérablement nui à l'activité économique et donc finalement aux comptes publics.

Quant aux dépenses du budget général de l'Etat, elles augmentent



« Il est donc urgent de réformer l'Etat et de mettre fin à l'enchevêtrement des compétences avec les collectivités en privilégiant le principe de subsidiarité ascendante : laisser les collectivités agir au plus près du terrain et redonner du pouvoir d'agir aux élus, notamment grâce à de l'autonomie financière. »

encore : 507,2 milliards d'euros en 2024, 518,8 milliards d'euros prévus au PLF 2025.

Cette méthode, qui vise à ponctionner, au nom de la « responsabilité », les autres, qui ne sont pas la cause de la dérive des comptes publics, ne peut que provoquer incompréhension et rejet.

L'exemple des collectivités locales en est une parfaite illustration. Réduire leur autonomie financière n'a jamais fonctionné. Cela s'est traduit par une dégradation des comptes publics. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Face à cette situation, les élus locaux n'ont que trois options : augmenter le peu d'impôts qu'il leur reste, au détriment des propriétaires, arrêter les investissements qui sont pour la plupart déjà engagés à un an et demi de la fin de mandat ou recourir à l'emprunt, ce qui indéniablement n'améliorera pas les comptes publics.

Au-delà de son degré d'acceptabilité, la stratégie de Bercy est irresponsable. L'Etat doit, en premier lieu, mettre de l'ordre dans ses comptes et se concentrer sur ses missions premières, c'est-à-dire régaliennes. Nous ne ferons pas l'impasse d'une réforme du

périmètre d'action de l'Etat.

Tous les jours, l'Etat transfère sans compensation de nouvelles charges aux collectivités comme la gestion du trait de côte, l'entretien des digues, la sécurité, la petite enfance, etc. Il poursuit aussi ses injonctions contradictoires : il demande aux élus de baisser les dépenses et en même temps d'investir massivement dans la « transition écologique », de ne pas artificialiser les sols, mais de produire plus de logements sociaux, etc. Enfin, il s'enferme dans son dogme des grands ensembles, pensant que plus une compétence est centralisée, plus elle est efficace et moins elle est coûteuse. Tout démontre le contraire.

Il est donc urgent de réformer l'Etat et de mettre fin à l'enchevêtrement des compétences avec les collectivités en privilégiant le principe de subsidiarité ascendante : laisser les collectivités agir au plus près du terrain et redonner du pouvoir d'agir aux élus, notamment grâce à de l'autonomie financière. Les vraies et bonnes économies sont celles qui simplifient, débureaucratisent et libèrent l'action. Car la performance est proportionnelle à la liberté et à la responsabilité.

L'AMF fait des propositions concrètes d'économies : suppression d'entités et d'agences inutiles de l'Etat, réorganisation simplifiée de ses services autour des préfets, allègement des normes, de la planification, des lourdeurs administratives et procéduriers, des contraintes administratives et réglementaires qui coûtent une fortune aux collectivités en ingénierie interne ou externe. Il faut abroger les décrets qui obligent par exemple les collectivités à équiper tous leurs bâtiments de système de régulation thermique dans chaque pièce pour un coût de 1,1 milliard d'euros ou les nouvelles obligations imposées aux élus comme celle d'amortir les investissements dans le domaine de la voirie qui générera 200 millions d'euros de dépenses supplémentaires au 1er janvier, etc.

Pour le meilleur, pour le concret, œuvrons pour la liberté. Les communes, heureusement ! ●



LA LIBERTÉ EST CONSUBSTANTIELLE DE LA DÉCENTRALISATION

André LAIGNEL

- ▶ 1er Vice-président délégué de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
- ▶ Président du Comité des finances locales (CFL).
- ▶ Maire d'Issoudun
- ▶ Président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun



Diffuser la responsabilité directe partout où l'on vit, partout où l'on travaille, donne à la liberté son véritable contenu : Dans sa lettre à tous les Français, François Mitterrand résumait avec limpidité le lien fondamental entre responsabilité, liberté et décentralisation. C'est précisément cette liberté, au cœur du projet décentralisateur et même consacrée au niveau constitutionnel dans le principe de libre administration, qui est aujourd'hui affaiblie.

Prenons l'exemple du développement de l'intercommunalité, qui suscite encore quelques débats. L'intercommunalité est un outil formidable au service de la commune, cellule de base de notre démocratie. Tant qu'elle est librement choisie, elle permet de renforcer les moyens des communes pour développer des services adaptés aux besoins de nos concitoyens. A l'inverse, les tensions qui demeurent encore prennent toutes racine dans la remise en cause de la faculté des communes à s'organiser librement. Cette fâcheuse tendance se retrouve dans bon nombre de textes, à l'image de la loi NOTRe ou encore des programmes gouvernementaux comme Territoires d'industrie. Cette logique mortifère pour les communes, que j'appelle supracommunalité, se traduit par des transferts obligatoires de compétences à l'EPCI, des élargissements imposés des périmètres voire même des centralisations des ressources financières. Or, en dévitalisant la commune, c'est au fond la liberté qui est maltraitée : celle de choisir ce qu'on met en commun, d'inventer son projet de territoire « sur-mesure ». C'est une des causes majeures du ras-le-bol actuel des maires, qui conduit chaque

« en dévitalisant la commune, c'est au fond la liberté qui est maltraitée : celle de choisir ce qu'on met en commun, d'inventer son projet de territoire "sur-mesure". »

jour des élus à démissionner. C'est pourquoi l'AMF mène un combat acharné depuis sa création pour défendre la liberté d'agir de maires. A force de détermination, nous obtenons parfois de précieuses victoires, comme l'annonce récente du Premier ministre de suspendre le transfert obligatoire de la compétence « eau & assainissement » aux intercommunalités d'ici 2026. Nous attendons bien sûr sa confirmation législative, mais cette avancée doit être saluée en tant qu'elle renoue avec l'esprit premier de la décentralisation.

S'il fallait d'ailleurs un autre exemple de ce que la liberté est la force motrice d'une décentralisation réussie, reprenons l'histoire des Communes nouvelles. Si le nombre de communes en France est avant tout une richesse, elles ont été nombreuses à s'interroger sur leur intérêt à s'unir, pour tirer les conséquences d'une évolution démographique ou pour gagner en capacité à mener des projets structurants. Or, l'histoire nous offre une démonstration claire de la primauté que l'on doit accorder à la liberté. Les fusions de la loi Marcellin de 1971, à la main des préfets, se sont révélées être un échec, tandis que les communes nouvelles, menées à l'initiative des élus dans une logique de projet, sont une réussite. La différence ? La primauté donnée à la liberté des élus.

Aujourd'hui, il nous faut pourtant redoubler d'efforts pour défendre notre liberté face au projet de loi de finances présenté par le Gouvernement, et qui signe l'aboutissement de la dégradation continue de moyens d'action. Ecrêtement de la TVA, réduction du FCTVA, ponction de 3 milliards, augmentation des cotisations CNRACL, non-indexation de la DGF, prélèvement sur les agences de l'eau, réduction du budget de la politique de la ville... Ce budget est un véritable catalogue des outils de torture pour les finances locales ! La facture s'élève à plus de 10 milliards d'euros, mettant en péril l'investissement local et la pérennité des services publics. Sans parler de l'inflation normative, qui corsette nos libertés et pèse sur nos budgets.

Dans ce contexte, le 106e Congrès des maires de France sera un moment de vérité. Face aux milliers d'élus locaux unis pour réclamer une relance de la décentralisation sous le signe de la liberté, le gouvernement saura-t-il entendre cet appel ou assumera-t-il de creuser le fossé entre Etat et collectivités ? ●



Le citoyen, premier employeur à domicile de France

L'emploi à domicile, un levier d'attractivité sur les territoires,
qui concerne quotidiennement 5 millions de nos citoyens.



www.fepem.fr

Fepem

Particuliers. Employeurs.
Citoyens.

FACE À UN ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN ÉBRANLÉ, COMMENT GARANTIR LA DÉMOCRATIE ?

Murielle FABRE

- ▶ Secrétaire générale de l'AMF
- ▶ Maire de Lampertheim
- ▶ Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg



l'importance fondamentale des collectivités est obvie.

Et derrière les collectivités, il y a de l'humain. Un aspect oublié qui conduit aujourd'hui à un sentiment d'abandon des élus et des agents publics. Dualité dans l'action, dualité dans les vocations, les engagés de la démocratie locale sont malmenés voire violentés. La crise des vocations. Près de 1800 maires et 29 000 conseillers municipaux ont démissionné depuis le début de la mandature actuelle. Le record a été battu. Crise multifactorielle, les solutions passent par une amélioration des conditions d'exercice des mandats et une décentralisation renouvelée¹.

Métiers en tension. La fonction publique territoriale n'attire plus. Freins protéiformes, les réponses résident dans une FPT plus moderne et adaptée aux enjeux². Il faut redonner la capacité d'agir

« C'est dans la commune que réside la force des peuples libres » écrivait Alexis de Tocqueville.

Les communes, les crises successives nous l'ont rappelé, sont des pôles de stabilité. Leur rôle en proximité (ce fameux « 1er kilomètre »), leur adaptabilité constante, leur réponse concrète aux besoins des citoyens ne sont plus à démontrer. Elles sont le cœur de la démocratie locale. A l'aune d'une société qui se transforme, dans un pays fragmenté par un contexte politique et institutionnel inédit, force est de constater pourtant que le service public local est malmené. Lancinante musique de moins et mieux dépenser, alors que les collectivités n'ont jamais dû autant agir. Technocratie jacobine alors qu'il n'a jamais été autant nécessaire d'agir au plus près de nos concitoyens. Bureaucratie galopante castratrice, alors qu'il faut donner du sens et de la performance à l'action publique. La méconnaissance de

« Les municipalités fonctionnent quotidiennement, face à un état parfois enlisé ou paralysé »

aux élus. Il faut faire confiance aux acteurs locaux. Pour garantir les libertés locales, au service des citoyens, il nous faut collectivement encourager les vocations et protéger l'engagement républicain. Le service public local est riche de ses spécificités géographiques, de ses diversités d'actions, de ses innovations récurrentes. Du droit local à l'expérimentation, de gestions de crises à la préservation de l'économie locale, d'amortisseur social à la modernisation de la fonction publique territoriale. Les municipalités fonctionnent quotidiennement, face à un Etat parfois enlisé ou paralysé.

Alors, oui, « les communes, heureusement... » pour les services publics quotidiens, pour l'innovation et la performance publique, pour relever les défis de la transition écologique, pour renforcer la cohésion sociale. Notre démocratie est vivante grâce à tous ces visages de la République dévoués à leurs concitoyens. Notre démocratie ne peut être garantie qu'ainsi. Par une confiance dans les libertés locales incarnées par tous ces hommes et femmes qui œuvrent chaque jour localement pour la France. ●



1 Tribune « Revaloriser les métiers en revenant aux fondamentaux du service public » in Acteurs Publics janvier 2023
2 Tribune « un mandat pas comme les autres » in Le Trombinoscope nov 2023

https://www.trombinoscope.com/wp-content/uploads/2024/10/FABRE_Murielle_R285.pdf

BÂTIR LA « DENSITÉ HARMONIEUSE » DANS NOS VILLES

Luc CARVOUNAS

- ▶ Vice-président de l'AMF
- ▶ Maire d'Alfortville
- ▶ Vice-président de la métropole du Grand Paris
- ▶ Président de l'UNCCAS



Il convient donc de passer d'une logique d'aménagement horizontal - l'étalement urbain - à une logique d'aménagement vertical : la « ville compacte », tout en insufflant un « esprit village ». Dès lors, chaque territoire doit proposer une réflexion globale de « chrono-aménagement » : télétravail et horaires aménagés, installation de tiers lieux, partage des espaces et équipements publics, promotion des mobilités douces, développement des micro-crèches et des « villages seniors », organisation de la « ville plateforme » pour réaliser ses démarches administratives et ses paiements en ligne...

Pour le résumer d'une formule : les maître-mots d'une densité harmonieuse réussie sont la *proximité* et la *réversibilité*, quand celui de la densité subie deviendrait la promiscuité. Elle transforme ainsi la ville du XXI^{ème} siècle de la « ville fonctionnelle » - *triptyque métro-boulot-dodo* - à la « ville relationnelle », où il fait bon vivre et passer son temps libre, et qui porte une attention particulière à chacun, du nouveau-né au centenaire.

C'est une ville qui promeut la relation plutôt que la consommation, l'intérêt collectif plutôt que particulier, l'engagement citoyen à l'égoïsme individuel.

« Il faut passer du triptyque métro-boulot-dodo à une ville où il fait bon vivre et passer son temps libre »

La densité harmonieuse ne s'envisage donc pas uniquement comme une question urbanistique, mais bel et bien comme une notion transversale qui nous oblige à repenser « la vie dans nos villes » dans leur globalité. ●

Préoccupation majeure des Français, le logement est progressivement devenu le premier poste de dépenses des ménages. La crise que connaît le secteur aujourd'hui risque de se transformer en véritable cataclysme social, sachant qu'au rythme actuel de la construction de logements, et en tenant compte également du vieillissement de la population, il nous manquera 850.000 logements d'ici à 2030.

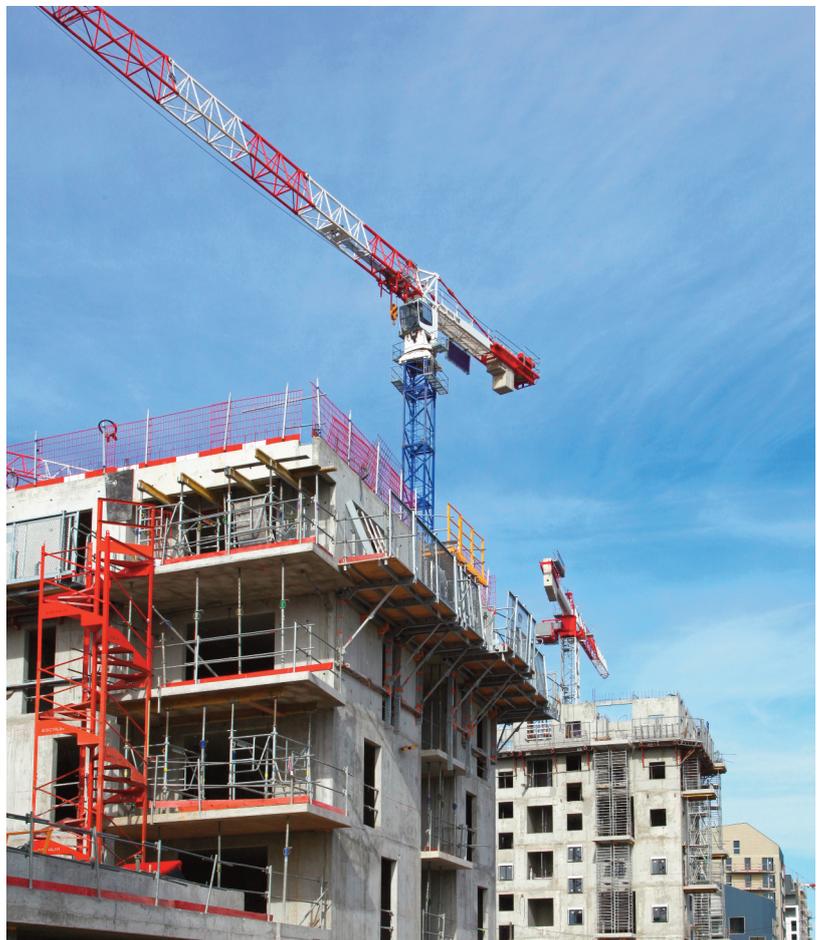
Pour résoudre la crise du logement, des objectifs sont clairement identifiés : construire davantage de logements, se donner les moyens de faire de la rénovation thermique des logements une triple opportunité - écologique, sociale et économique - et débloquer le marché locatif.

Néanmoins, sans tout attendre de l'État, je suis convaincu qu'il appartient également aux Maires de prendre leur part active contre la crise du logement et de préparer la société de demain. Une solution politique ? Bâtir la « densité harmonieuse » dans nos villes.

Rappelons-le, une ville qui ne construit pas de logements, est un territoire où de nouvelles familles ne s'installeront pas, avec moins d'enfants dans ses écoles donc une fermeture programmée de classes, moins de commerces et moins de services - de santé par exemple - moins de recettes fiscales donc moins de services publics. Au bout de la chaîne, c'est la paupérisation d'un territoire et le vieillissement inexorable d'une ville.

Quelques grands principes guident alors la *densité harmonieuse* : réduire la fracture inégalitaire ; inventer de nouvelles solidarités territoriales ; réarmer nos services publics ; adapter nos territoires aux nouveaux modes de vies (logements, transports, télétravail, environnement, numérique...).

Car la *densité harmonieuse* nous invite également à revisiter notre rapport à la vitesse, à la distance et à la hauteur. Il nous faut imaginer une autre manière de « faire la ville ». Elle vise donc à réduire les distances à parcourir pour les activités de la vie quotidienne : transport, travail, garde d'enfants, courses, activités de loisirs, accès aux services publics...



COMMUNES ET ASSUREURS : UNE RELATION AU BORD DE LA RUPTURE

Alain CHRÉTIEN

- ▶ Vice-président de l'AMF
- ▶ Maire de Vesoul
- ▶ Président de la communauté d'agglomération de Vesoul



Résiliations brutales, explosion des franchises et des primes, absence de réponse aux appels d'offres, les collectivités locales de France ont de plus en plus de mal à assurer leurs biens.

Dans un contexte d'explosion du risque climatique et d'émeutes urbaines, la confiance entre les assureurs et les communes est au bord de la rupture. Un assureur c'est comme un médecin, on vient le voir quand ça va mal et on attend de lui des réponses et un soutien, en l'occurrence financier. Qui plus est, les communes ne sont pas des assurées comme les autres : elles ont en charge des services publics vitaux : crèches, écoles, gymnases, mais aussi stations d'épuration ou encore centre de tri des déchets. Ne plus assurer ces équipements c'est devoir un jour les fermer pour éviter une catastrophe financière pour la commune voire pénale pour le maire.

Face à ce contexte délétère, sur proposition de David Lisnard, le président de l'Association des maires de France, le Gouvernement d'Élisabeth Borne m'a confié, avec Jean-Yves Dagès, ancien président de Groupama, une mission pour reconstruire la relation entre les assureurs et les collectivités.

Après plus de quarante auditions et le concours des inspections générales des finances et de l'administration nous avons proposé 25 recommandations susceptibles de faciliter le retour des assurances vers les collectivités locales (communes mais aussi départements et régions touchés aussi par ce retrait).

Ces recommandations tournent autour de trois thématiques :

- fluidifier la relation contractuelle dans le cadre du code de la commande publique en privilégiant la procédure négociée pour les contrats complexes : il est effectivement plus complexe d'assurer une usine de production d'eau potable qu'une flotte automobile ;

- mieux intégrer la culture du risque dans le fonctionnement des collectivités territoriales, dans les PME il existe un « manager de risque » dont le rôle est de réduire au minimum les risques de rupture de la production. Il s'agit aussi d'harmoniser les référentiels afin de parler le même langage assurantiel ;

- enfin, la mutualisation du risque « émeutes » permettra de donner des garanties aux assurances en cas de violences urbaines généralisées et les inciter ainsi à revenir protéger les communes.

Le Sénat, qui a conduit en parallèle sa propre mission, a fait les mêmes constats et propose des recommandations proches des nôtres. Un consensus existe au sein des élus pour reprendre en main un défi gigantesque.

En effet, le coût des dégâts relatifs au réchauffement climatique explose : de 2 milliards en moyenne entre 2015 et 2020 il avoisine désormais les 10 voire 20 milliards d'euros pour l'ensemble de nos économies. L'enjeu concerne tous les acteurs de notre société mais la concentration du risque pèse davantage sur les communes : 40 000 sur 40 millions d'assurés français.

Les violences urbaines, elles aussi, malheureusement, constituent un risque grandissant comme le montrent les événements tragiques de l'été 2023 ou, plus récemment, le soulèvement en Nouvelle-Calédonie.

Comme pour tous les Français, le risque de communes à deux

vitesse, se dessine : celles qui seront encore assurées et celles qui devront se débrouiller seules. S'il devait advenir, les conséquences seraient catastrophiques pour nos services publics ; or il est encore temps d'agir afin de reconstruire la confiance entre les assureurs et les communes. ●

« Le risque de communes à deux vitesses se dessine : les assurées et celles qui devront se débrouiller seules »



EXPROPRIATION

ACTES ADMINISTRATIFS

URBANISME

COMMANDE PUBLIQUE

POUVOIR
DE POLICE

GESTION
DU DOMAINE

FISCALITÉ ET
FINANCES LOCALES

FONCTION PUBLIQUE

Élus locaux, les avocats vous protègent

DROIT DE
L'ENVIRONNEMENT

SERVICES PUBLICS

CONTRATS PUBLICS
ET OPÉRATIONS D'AMENAGEMENT

CONTENTIEUX

CONSTRUCTION
ET TRAVAUX PUBLICS

Les avocats sont aux côtés des élus locaux et des collectivités territoriales. Choisir un avocat pour vous accompagner, c'est faire le choix d'un partenaire de confiance, soumis au secret professionnel et aux règles déontologiques. Choisir un avocat c'est aussi faire le choix de la sécurité pour vos démarches et vos projets : l'avocat a une connaissance à jour des textes juridiques et de la jurisprudence, il sait vous conseiller et a une maîtrise du contentieux.

Trouvez votre avocat sur avocat.fr



LA GESTION DE L'EAU ET SON FINANCEMENT

Christian MÉTAIRIE

- ▶ Vice-président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
- ▶ Maire d'Arcueil



Les derniers mois, l'actualité a remis la question de l'eau au premier plan, en particulier avec la problématique des méga-bassines. Le fait de mettre en place ces dispositifs, quoiqu'on pense de leurs intérêts comme de leurs conséquences sur les écosystèmes, montre bien qu'il y a un dysfonctionnement dans le rapport de notre société et de notre économie avec la ressource en eau.

On dit communément que l'eau est un bien commun de l'humanité, et comme tous les biens communs on doit en prendre soin. Mais cette ressource est particulière, elle est indispensable à la vie, et elle devient rare, de plus en plus rare.

Les cycles de l'eau (le petit comme le grand) sont de plus en plus bouleversés.

- Par la crise climatique.
- Par les pollutions.
- Par l'augmentation des consommations domestiques.
- Par l'augmentation des consommations industrielles.

Tout cela implique que soit repensé notre rapport à l'eau, à sa gestion et à son financement. Beaucoup de plans, de rapports, de propositions et de schémas voient le jour, mais parfois avec un manque de cohérence, de lisibilité, voire de faisabilité.

Ces documents sont sans doute nécessaires, mais avant tout et en premier lieu, il est crucial de se fixer des axes, des règles et des finalités afin que les réponses apportées soient efficaces et opérationnelles.

Dans cet esprit, voilà ce que je proposerai si on me demandait mon avis :

- En premier lieu se fixer des objectifs de sobriété de la consommation.
 - Même si la consommation humaine « domestique » n'est pas la plus importante, il y a des sources de réduction de consommation dans la vie de tous les jours, par la prise de conscience de chacune et de chacun. On voit bien poindre le besoin de communication et de pédagogie.
 - Les usages moins indispensables (lavage de voiture, piscine, ...), là encore par prise de conscience et un peu de contrainte pourrait apporter des améliorations.

- La consommation d'eau de l'agriculture, comme de l'industrie, pourraient faire l'objet d'une véritable planification, afin de laisser le temps à une adaptation tout en fixant des objectifs clairs de réduction.
- En second lieu se fixer des objectifs de protection de la ressource.
 - Les rivières, les masses d'eau et les nappes phréatiques, doivent être protégées, et progressivement retrouver un meilleur état.
- En troisième lieu se fixer des règles de gouvernance.
 - Aujourd'hui ce sont les agences de l'eau qui sont au cœur de cette gouvernance, prenons en acte.
 - Les communes, les citoyennes et les citoyens sont trop peu représentés dans ces agences de l'eau, y remédier, permettrait de mieux faire partager les objectifs.
 - Se fixer des objectifs de transparence et de compréhension, permettra une appropriation collective propre à rendre acceptable les mesures qui devront être prises.

Tout cela implique naturellement des besoins forts de financement. Ils doivent découler des décisions prises, avec une participation de tous les acteurs de l'eau (du consommateur à l'État). Cela pourrait se décliner sur la base de trois principes

- Une modulation en fonction des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés
- Une prise en compte plus importante du principe pollueur-payeur
- Une participation au financement des acteurs de la société qui produise de la valeur grâce à l'utilisation de l'eau

Ces quelques idées ne font pas une politique de l'eau, mais pourraient contribuer à en fixer les axes principaux. ●

« Les communes, les citoyennes et les citoyens sont trop peu représentés dans les agences de l'eau »



SIMPLIFICATION ET VISIBILITÉ : LA VOIE POUR REDONNER LE POUVOIR AUX COMMUNES RURALES

Véronique POUZADOUX

- ▶ Secrétaire générale adjointe de l'AMF
- ▶ Maire de Gannat
- ▶ Présidente de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne



La ruralité est une chance pour l'aménagement du territoire que si elle est une ruralité habitée, vivante et entreprenante ! Voilà bien tout le défi auquel les communes et les intercommunalités rurales doivent répondre en retrouvant des moyens d'actions et d'initiatives pour répondre aux enjeux majeurs.

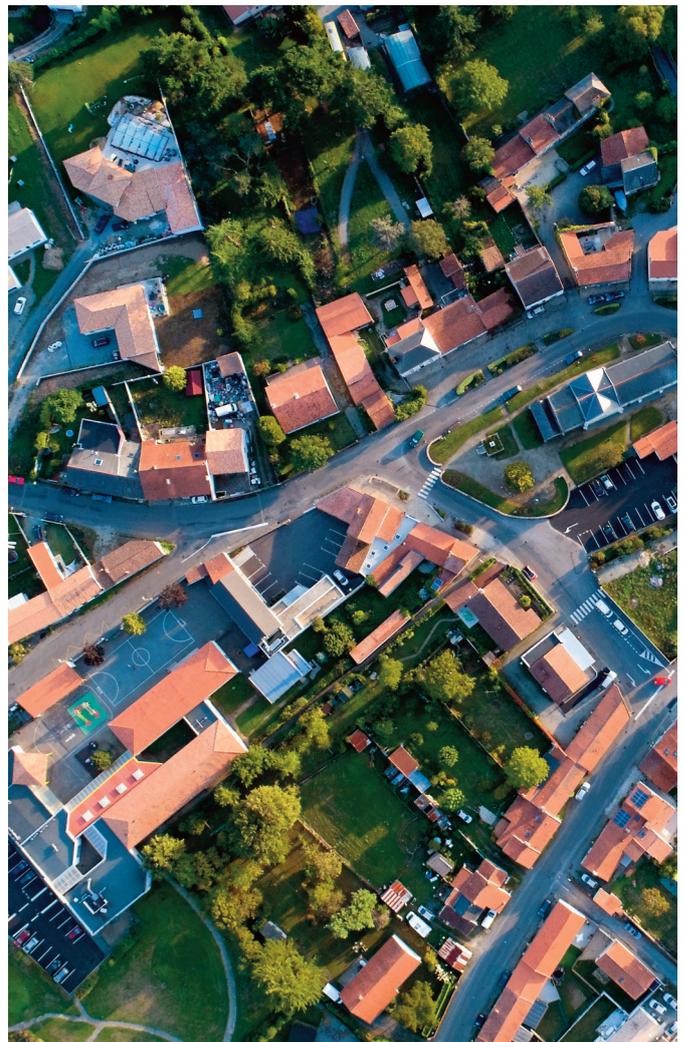
Elles se trouvent en première ligne face aux habitants qui se sentent abandonnés et font leur possible pour répondre à leurs besoins essentiels : se loger, trouver un emploi, bénéficier d'un accès aux soins et de services pour tous les âges, se déplacer, accéder à une école ou à des services de proximité.

«Une majorité des élus ruraux ressentent une déconnexion entre les besoins du territoire et les exigences qui leur sont imposées.»

En effet ces collectivités incarnent le service public que chaque citoyen est en droit d'attendre mais également compensent souvent l'insuffisance d'initiative privée par manque de rentabilité immédiate de déploiement d'une offre spécifique. Or, dans le contexte actuel de transformation de la société (adaptation au changement climatique, difficultés sociales, crise du logement, incertitudes sur les capacités de développement économique ...) et de chute des capacités budgétaires, les maires et présidents d'intercommunalité ruraux doivent toujours faire plus avec moins de moyens, ils sont dans l'action pour impulser des dynamiques, ambassadeurs du territoire tout en assurant la gestion du quotidien. Si l'Etat a ces dernières années réaffirmé sa présence en termes de prescription sur les politiques publiques portées par les communes et intercommunalités, en lançant des dispositifs spécifiques de soutien à la ruralité (France ruralité, village d'avenir, etc.), force est de constater que les moyens alloués pour l'accompagnement des projets en faveur des territoires les plus fragiles et les moins dotés en ingénierie et en moyens financiers restent réduits et ne répondent pas à la demande pourtant affirmée des élus locaux. A cela s'ajoute le cloisonnement, l'émiettement et l'éloignement progressif des services de l'Etat et des services qui lui sont associés limitant ainsi leur capacité d'intervention rapide sur les territoires, au moment même où ces derniers demandent toujours plus de proximité. L'un des exemples emblématiques étant la difficulté d'instruction des permis de construire par les DDT en raison du manque d'effectifs.

Une grande majorité des élus de territoires ruraux dit ressentir une déconnexion entre les besoins forts et définis d'accompagnement souhaité sur le territoire pour mener un projet et les exigences qui s'imposent pour répondre aux appels à projet obligeant la plupart des communes et intercommunalités à se mobiliser dans l'urgence, sans disposer d'une ingénierie adaptée ni disposer d'aucune certitude sur les résultats des actions mobilisées ni sur le caractère pluriannuel des aides versées. De fait, le manque de visibilité oblitère tous les efforts menés par les collectivités alors que les programmes mis en place devraient permettre une adaptation sur mesure et éviter que les territoires les moins soutenus se sentent isolés, découragés, et peinent à s'adapter aux nouveaux besoins de leur population.

Il est ainsi urgent de leur faire confiance, de leur redonner les capacités d'agir, en renforçant et simplifiant les outils existants, en permettant quand cela est nécessaire une réorganisation des compétences entre communes et intercommunalités pour mieux agir en répondant aux contraintes géographiques des territoires ruraux (éloignement, enclavement...), en laissant une marge de liberté pour organiser des mutualisations et des solidarités entre les différents niveaux de territoires au-delà des carcans administratifs pour que les collectivités locales rurales puissent continuer à investir et être « maître » de leur destin. L'AMF est mobilisée en ce sens. ●





Pourquoi avez-vous souhaité être partenaire du salon des maires et des collectivités locales ?

Les entreprises de propreté ont en commun avec les acteurs des collectivités territoriales de se situer dans une logique de proximité au quotidien, avec une vocation de service. Surtout, les collectivités locales, et par extension la commande publique en général, constituent un segment de marché particulièrement important. En volume, puisqu'on estime que les marchés publics représentent 1/4 de l'activité globale de la propreté, mais aussi d'un point de vue stratégique car l'achat public a une influence sur l'ensemble du marché. C'est pourquoi nous œuvrons à sensibiliser les acheteurs publics aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux majeurs de notre secteur d'activité.

Comment les sensibilisez-vous ?

Nous avons mis en place depuis plusieurs années une démarche pour promouvoir auprès des acheteurs publics, notamment des pratiques d'achat de propreté plus efficaces et responsables, afin de lutter contre les logiques des moins-disant destructrices de valeur. Concrètement nous proposons toute une série de recommandations,

bonnes pratiques et outils à disposition des acheteurs de propreté pour les aider à faire le bon choix en termes de qualité technique de la prestation et de responsabilité sociale et sociétale. De plus en plus d'acheteurs publics sont parties prenantes de cette démarche d'amélioration continue qui, dès l'origine, a été co-construite avec les clients. Vous trouverez sur le site www.achat-proprete.com toutes les ressources disponibles permettant de s'inscrire dans cette démarche bien acheter de la propreté, au juste prix.

Ce « juste prix » est-il vraiment objectivable ?

Oui. Nous sommes dans un secteur de service à forte intensité de main d'œuvre où l'essentiel des coûts de production sont liés à la masse salariale. Ils dépendent aussi des prix des matériels, des produits, des consommables, etc., auxquels s'ajoutent les frais de structures. Pour objectiver l'augmentation des coûts de production nous avons créé un index qui permet de les mesurer en tenant compte de tous ces paramètres. Or depuis 2022 où cet index a commencé à être calculé, il a augmenté deux fois plus vite que les prix de vente des prestations de propreté, notamment du fait de la période de forte inflation que l'on a connue et des augmentations de salaires dans la branche. Les acheteurs soucieux d'une démarche d'achat responsable sont de plus en plus nombreux à utiliser dans leurs clauses de révision des prix cet index de référence reconnu par l'INSEE et la DGCCRF. Il est consultable sur le site www.index-proprete.fr : nous encourageons ceux qui ne l'ont pas encore fait à l'adopter.

« Les entreprises de propreté ont en commun avec les acteurs des collectivités territoriales de se situer dans une logique de proximité au quotidien, avec une vocation de service. »



Jean-Pierre Duquesne Président de la FEP Ile-de-France

COMMENT CONCILIER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE ET L'OBJECTIF ZAN ?

Sylvain ROBERT

- ▶ Co-président de la commission Aménagement, Urbanisme, Habitat et Logement à l'AMF
- ▶ Maire de Lens
- ▶ Président de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin



Pour les élus, la conciliation du développement de leur territoire avec la mise en œuvre de la trajectoire Zéro artificialisation nette (ZAN) reste une préoccupation majeure. Il s'agit en effet, tout en répondant aux aspirations des habitants, de réduire de moitié d'ici 2030 la consommation d'espace, observée les dix années précédentes, avec une échéance d'intégration du ZAN dans les Schémas régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dès novembre 2024, dans les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) en février 2027 et dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou cartes communales en février 2028. Ces délais sont intenable, c'est désormais un constat partagé !

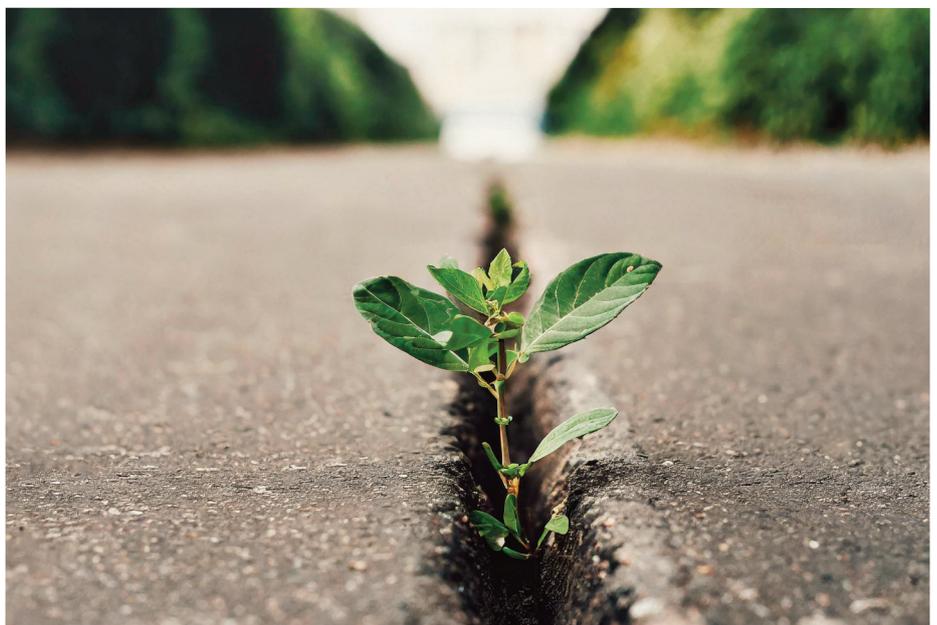
Selon une enquête publiée cet été par l'AMF, les élus considèrent que la mise en œuvre du dispositif ZAN qui traduit aujourd'hui juridiquement l'objectif de sobriété foncière, s'inscrit à rebours des dynamiques locales par son caractère réglementaire complexe, descendant et essentiellement arithmétique. Il repose sur des définitions qui ne sont pas encore juridiquement clarifiées et doit répondre à des délais particulièrement contraints. Les témoignages sont nombreux sur le risque d'inadaptation sur le terrain que cette réglementation ainsi conçue fait peser sur la mise en œuvre des politiques publiques et d'accueil des activités : industrie, construction de logements y compris sociaux, développement d'infrastructures, d'équipements publics structurants comme les hôpitaux, les collèges, les écoles, etc. Et plus largement sur l'aménagement équilibré des territoires : encore aujourd'hui, malgré la création d'une garantie communale d'un hectare, les élus des territoires ruraux ayant peu consommé de foncier s'estiment traités automatiquement de manière inéquitable par rapport aux zones plus urbaines et péri-urbaines, renforçant encore leur sentiment de relégation et d'abandon.

Pour autant, les élus partagent unanimement l'objectif poursuivi, la nécessité de lutter contre l'étalement urbain, de protéger la biodiversité et la qualité des sols, de renaturer et de désimpermeabiliser les espaces. Ils appellent depuis plusieurs années déjà à une clarification des définitions et une

mise en cohérence des objectifs poursuivis pour lutter contre l'artificialisation des sols : notamment que soit précisé le rôle joué par les jardins d'agrément privés et non imperméabilisés, les abords des équipements publics et les îlots végétalisés en ville, aujourd'hui en partie comptabilisés dans les sols artificialisés eu regard de leurs caractéristiques. En conséquence, ils souhaitent voir traiter en priorité la problématique des coûts liés au renouvellement urbain qui ne sera plus équilibré par des opérations en extension urbaine et trouver un modèle économique incitatif et pérenne permettant d'avoir une visibilité pluriannuelle sur les projets d'aménagement. Nous demandons de longue date de créer des outils d'appropriation et de régulation du prix du foncier. La quasi-disparition de la fiscalité foncière locale, via les dispositifs d'exonérations, renforce le côté aberrant et asymétrique d'une situation où le bloc communal subit sans pouvoir agir. Le manque d'acteurs dans les zones ne bénéficiant pas de dispositifs de défiscalisation est également un facteur de blocage des opérations. Enfin, nous avons besoin de nouvelles formes de construction qui intéressent les habitants qui pourraient bénéficier de coefficients correcteurs dans le cadre du décompte des sols artificialisés. Nous notons tous encore un défaut de compréhension et d'acceptation par les habitants de la densité et de son impact sur le cadre de vie qu'il faudra envisager

« les élus partagent unanimement l'objectif poursuivi, la nécessité de lutter contre l'étalement urbain, de protéger la biodiversité et la qualité des sols, de renaturer, de désimpermeabiliser les espaces. »

extrêmement sérieusement, sous peine de voir se multiplier les recours contre les projets qui seront engagés. Pour l'AMF il est donc indispensable de revoir la méthode au plus près du terrain pour rendre plus cohérents les objectifs poursuivis avec le projet de territoire : nous travaillons à des propositions en ce sens. ●



VILLES INTELLIGENTES : LA STABILITÉ DANS LE MOUVEMENT !

Denis THURIOT

- ▶ Maire de Nevers
- ▶ Président de Nevers Agglomération
- ▶ Conseiller régional de Bourgogne Franche-Comté
- ▶ Président de Mission Ecoter



Maire et Président d'Agglomération depuis dix ans, j'ai acquis une certitude : les meilleures décisions sont prises près du terrain... Cette conviction va de pair avec le besoin essentiel de « local » exprimé par nos concitoyens qui, bien qu'immergés dans ce qui est mondial, ont besoin d'un ancrage local, de repères. Et l'attachement des Français à leurs communes tient beaucoup à ce bon sens de proximité et à ce besoin de « local ». La proximité est d'ailleurs devenue une véritable valeur, liée à l'authenticité, à la convivialité, aux relations simples, à la bonne vie, mais aussi, selon moi, à l'efficacité des politiques locales et des services publics.

Cette efficacité locale passe notamment par l'innovation, le numérique et l'expérimentation. Dans nos communes, dans nos villes médianes en particulier (j'ai abandonné définitivement le terme « moyennes » pour mieux valoriser le potentiel réel de ces villes auxquelles j'ai consacré un livre, Les villes médianes), le numérique et les nouvelles technologies permettent le déploiement d'un territoire intelligent à l'échelle intercommunale. Car nos communes savent faire preuve d'agilité pour mettre en œuvre des projets innovants, être de véritables laboratoires d'expérimentation pour optimiser les services aux citoyens. La smart city n'est pas réservée aux métropoles comme le démontre, chaque année depuis 2018, le Sommet International de l'Innovation en Villes Médianes (SIIViM), vitrine du développement coopératif des territoires que j'ai cocréée avec le Maire d'une ville du Québec. Le Réseau SIIViM - Mission Ecoter, lancé récemment, accompagne les villes dans leur transformation numérique. L'innovation, au sens large, et la digitalisation représentent indéniablement des solutions efficaces au service de leur développement et de leur rayonnement. Et la cybersécurité au service de leur protection.

Les communes sont donc des « pôles de stabilité », comme l'a rappelé l'Association des Maires de France, mais aussi d'innovation. Stabilitatem motus, la stabilité dans le mouvement, aurait peut-être écrit Jules Verne !

Développer un Territoire Intelligent permet de faire évoluer la ville et de la rendre plus

attractive, en facilitant la vie quotidienne de ses habitants, en améliorant l'efficacité des services, en changeant son image. Egalement en contribuant à une réharmonisation humain-environnement car un territoire intelligent est un territoire durable et un territoire durable est un territoire intelligent. Nous avons donc opté, à Nevers, pour une stratégie de développement qui s'appuie sur l'innovation et l'économie du numérique. Une construction qui n'est ni orientée ni contrainte par la technologie, et qui a vocation à apporter un bénéfice d'usage aux citoyens. Le Territoire Intelligent déployé à l'échelle de l'Agglomération a, dès le début, placé l'Humain et le citoyen au centre des réflexions. C'est donc avant tout un Territoire Intelligent (lisible, facile à comprendre, efficace...) dans une démarche adaptative et inclusive, pour une hybridation choisie et non subie par nos concitoyens. Nous menons aussi une action autour du Numérique Responsable et un travail autour de l'inclusion, la sobriété et l'éthique, afin de s'assurer que les solutions mises en œuvre aujourd'hui ne deviennent les problèmes de demain. Nevers a ainsi été la première ville médiane à obtenir le label Numérique Responsable niveau 2. Nous sommes par ailleurs satisfaits de voir que l'utilisation du numérique permet de soutenir l'orientation et les aspirations des jeunes et notamment des jeunes ruraux, et de renforcer l'égalité des chances, grâce notamment à l'implantation d'un Campus connecté qui permet de faire des études près de chez soi.

La mutation numérique a été une formidable occasion de reposer la question des rapports entre le politique, le citoyen et le territoire

et, par là-même de la gouvernance et de l'aménagement du territoire. L'innovation et le numérique peuvent transformer les faiblesses territoriales en défis et le fatalisme en dynamique. Plus généralement, l'expérimentation innovante, adaptée aux spécificités

locales et mise en œuvre par les élus locaux, renforce la démocratie en démontrant que l'avenir du pays passe aussi par l'action locale et la vitalité de la proximité. ●

« Développer un Territoire Intelligent permet de faire évoluer la ville et de la rendre plus attractive, en facilitant la vie quotidienne de ses habitants, en améliorant l'efficacité des services, en changeant son image. »



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UN SECTEUR EN SURSIS



L'Économie sociale et solidaire (ESS) fête ses dix ans, cette année. La loi du 31 juillet 2014 a donné un cadre juridique à ce pan de l'économie qui se définit comme « un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale ».

Dans ces entreprises qui adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs, l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent est strictement encadrée : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis.

Le secteur qui représente, en France, 2,5 millions de salariés et 150 000 entreprises, a vu son financement amputé par le Projet de loi de finance 2025. Bercy propose, en effet, une baisse de 25 % du budget alloué à l'ESS. Une annonce qui a grandement inquiété les acteurs de ce pan de l'économie. Lors d'une conférence de presse du 16 octobre, ESS France, la principale association représentant le secteur, a dénoncé une décision « emblématique du retrait de l'appui aux modèles associatifs mutualistes, coopératifs et de la générosité ». Son président, Benoît Hamon a averti : « C'est tout l'édifice des solidarités de proximité non-lucrative qui est menacé par des lames de baisses de crédits à différents niveaux (État, collectivités, générosité) ». La conférence s'est conclue par un appel de tous les acteurs de l'ESS, adressé aux parlementaires : « élevez la voix et apportez les indispensables corrections » au projet de loi.

La création, par le Premier ministre Michel Barnier, d'un ministère délégué dédié à l'Économie sociale et solidaire, à l'Intéressement et à la Participation avec à sa tête Marie-Agnès Poussier-Winsback avait pourtant été perçu par le secteur comme un signe encourageant. Le nouveau gouvernement de Michel Barnier entendra-t-il l'appel de la filière ?

Adèle Hospital

A background illustration of various stylized human figures in different colors and outfits, walking in various directions across the top and bottom of the page. The figures include men, women, and children, representing a diverse population.

62 % des Français sont fortement exposés aux risques climatiques*, ça vous choque ? *Nous aussi !*

Parce que chacun mérite d'être protégé
face aux aléas climatiques qui se multiplient,
nous agissons en faveur d'une protection
accessible à tous, partout en France.

Mutualiste dans l'âme, Activiste par conviction.

*62 % de la population française est estimée exposée de façon forte aux risques climatiques selon les données de Statistiques.developpement-durable.gouv.fr
- données issues de la synthèse des connaissances sur les effets du changement climatique en France en 2022.

AÉMA GROUPE, Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), entreprise régie par le code des assurances,
identifiée sous le numéro unique 493 754 261. Siège social : 17-21 place Étienne Pernet 75015 Paris. Illustration : Quentin Monge.

aéma
G R O U P E

G R O U P E
M U T U A L I S T E
D E P R O T E C T I O N

AÉSIO
MUTUELLE

MACIF

abeille
ASSURANCES

Ofinvest

ESS, INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION : UN MINISTÈRE DÉDIÉ AU PARTAGE DES VALEURS

Marie-Agnès
POUSSIER-WINSBACK

► Ministre déléguée chargée de l'Économie sociale et solidaire, de l'Intéressement et de la Participation



travers une gouvernance partagée et la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux. Dans la continuité de la loi de 2004, nous le ferons avec les acteurs concernés et à partir de leur expérience. Dans cette coconstruction, nous intégrerons le caractère nouveau de ce ministère pour chercher de nouvelles sources de financements. Cette ambition se traduira d'abord dans nos territoires, aux côtés des acteurs de l'Économie sociale et solidaire et des élus locaux. Elle sera guidée par une volonté collective de trouver des solutions vertueuses, pérennes, et adaptées à chaque territoire. La filière est aujourd'hui structurée par des acteurs qui ont su prouver leurs compétences et leurs implications. Ensemble, nous ferons de l'ESS un levier d'insertion et d'attractivité puissant pour les territoires. Pour cela, je suis convaincue que l'État doit être plus présent : pour structurer l'écosystème de l'accompagnement, développer des ponts avec l'économie

Nous ouvrons, avec le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Antoine Armand, et l'ensemble des acteurs une nouvelle page pour l'Économie sociale et solidaire : celle d'une économie participative et pleinement intégrée à l'économie conventionnelle. Réunir l'Économie sociale et solidaire (ESS), l'Intéressement et la Participation au sein d'un même ministère c'est reconnaître la nécessité de mettre en lumière le « partage de valeurs » qui existe au sein des entreprises et plus largement dans la société. Partage de la valeur créée mais aussi partage de la gouvernance et des choix stratégiques. La quête de sens et la qualité de vie au travail - organiser le travail des pères et des mères, transmettre un savoir-faire, technique et organisationnel, miser sur la formation professionnelle, associer les salariés à la performance et au capital de l'entreprise - sont devenus un impératif. Et sur tous ces aspects, l'ESS a une sacrée avance et peut servir de modèle.

Réunir ces deux ministères, c'est donc mettre en avant les modèles économiques d'engagement de l'ESS et inciter les entreprises conventionnelles à se doter des instruments capables de répondre à une double attente des Français sur une meilleure répartition de la valeur du travail et un modèle de capitalisme plus responsable à

« L'ESS répond à une double attente des Français sur une meilleure répartition de la valeur du travail et un modèle de capitalisme plus responsable »

conventionnelle dans les territoires, sécuriser les investissements des entreprises de l'ESS, identifier les projets émergents et mobiliser les partenariats privés pour les soutenir financièrement ou en mécénat de compétences, notamment.

Élue locale avant d'être ministre, je sais l'impact d'une politique volontariste en faveur de l'Économie sociale et solidaire pour l'avoir expérimentée dans mon territoire du Pays de Caux. Je connais aussi les points de blocage, qui sont souvent la conséquence d'une mauvaise compréhension de cet écosystème. Il faudra donc trouver les moyens d'appliquer les modèles qui fonctionnent à l'échelle nationale. Au Congrès des maires et des présidents d'Intercommunalité, j'ai rencontré des exécutifs locaux engagés qui mettent en œuvre des clauses d'insertion, intègrent des marchés réservés dans leur stratégie locale, participent à des Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) ou Société coopérative de production (Scop), adaptent la commande publique. Parce que l'Économie sociale et solidaire est aussi un levier de transformation puissant, notre objectif, avec Antoine Armand, est de créer un écosystème vertueux, source d'inspiration et d'influence pour toutes nos entreprises. Au-delà du partage de la gouvernance, nous encouragerons la généralisation des dispositifs de partage de la valeur, qui sont de puissants outils du dialogue social : intéressement, participation, prime de partage de la valeur et encouragerons l'épargne de tout ou partie de ces sommes. L'objectif est que cette épargne soit porteuse de plus de sens et qu'elle soit investie dans les transitions écologique, énergétiques, humaines et fraternelles, et à soutenir le développement de l'ESS. ●



BUDGET 2025 POUR L'ESS, ESPÉRANCE ET DÉCEPTION !

Gérard LESEUL

- ▶ Député Socialistes et App. de la Seine-Maritime
- ▶ Vice-président de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Vice-président de l'Opecst



A lors que nous célébrons les dix ans de la loi « Hamon » sur l'Économie sociale et solidaire, les annonces gouvernementales de coupe claire dans le budget de l'ESS sont particulièrement inquiétantes et viennent entacher la satisfaction de voir un ministère délégué à l'ESS auprès du ministre de l'Économie. La stagnation puis la baisse de 25 % des moyens de l'ESS dans le projet de budget défendu par le Gouvernement semble ainsi représenter un double discours. En marquant un désengagement symbolique et économique de l'État, cette maigre économie budgétaire pourrait être vue comme une défiance vis-à-vis des associations, coopératives, mutuelles et

« L'ESS n'est pas une variable d'ajustement du budget de l'État »

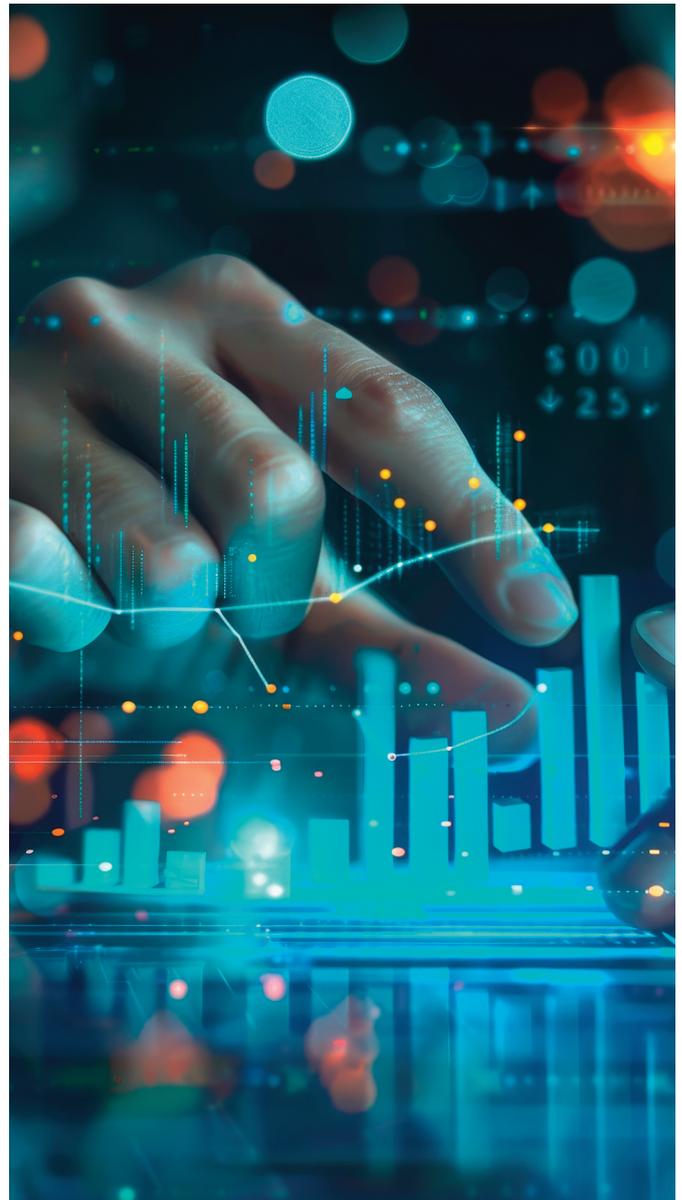
entreprises sociales. La fiscalité favorable à la générosité et aux dons dans notre pays est rognée. Ces choix ne sont pas les miens et je défendrai avec détermination un renforcement des soutiens à l'ESS.

L'ESS par son histoire et ses engagements a fait depuis longtemps la démonstration de son utilité. Depuis toujours, l'ESS cherche à travers l'innovation sociale et écologique à répondre aux besoins de nos concitoyens. Plutôt que de voir ce modèle comme une variable d'ajustement du budget de l'État, il faudrait voir l'ESS comme un modèle d'entreprise, un mode d'action collectif et d'engagements individuels et ambitieux qu'il conviendrait de soutenir davantage. Amis de l'ESS, portons fièrement les valeurs d'engagement collectif, de responsabilité et de solidarité. Mobilisons-nous pour la promotion de ce modèle vertueux. C'est un de mes engagements au parlement. L'État qui sait pouvoir compter sur l'ESS dans tous les territoires et notamment dans ceux éloignés des centres villes, devrait davantage valoriser l'ESS, via une vraie feuille de route gouvernementale visant au développement des secteurs de l'ESS, par l'inscription d'un module sur l'ESS dans les formations scolaires, professionnelles et universitaires et avec une vraie initiation aux principes coopératifs.

Cela doit aussi se traduire par le financement et la structuration de ses têtes de réseaux dans la représentation et la promotion territoriale. En effet, les porteurs de projets de l'ESS ne peuvent pas encore s'appuyer sur un écosystème de développement robuste et disposant d'un maillage territorial approprié. Les Chambres Régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS), initiées par la loi de 2014 souffrent d'un sous-financement structurel de leurs missions légales de la part de l'État. Les CRESS qui sont 50 fois

moins financées que les chambres à statut consulaire (CCI, CMA ...), ne peuvent donc pas déployer une véritable politique de soutien et de développement de l'ESS dans les territoires. Dans les différents rapports d'évaluation des crédits destinés à l'ESS, le constat est le même : les aides ne sont pas à la hauteur des potentialités de ce mode d'entreprendre. Sans opposer le rôle et les missions des chambres consulaires et des CRESS, il apparaît nécessaire de travailler à une meilleure répartition des crédits affectés par l'État. Les taxes pour frais « de chambre consulaire » dont une partie est conservée par l'État devraient être en totalité affectées au financement des chambres consulaires et donc aussi aux CRESS. Parce que les entreprises de l'économie sociale sont à la fois des entreprises qui obéissent aux logiques de l'entreprise et des organisations démocratiques, elles doivent pouvoir compter sur une double représentation.

Je souhaite donc porter dans les débats budgétaires et parlementaires des mesures de soutien à l'ESS et notamment une réforme de l'affectation des taxes pour frais de chambre afin que les CCI et les CMA puissent continuer d'effectuer leur activité mais que les CRESS puissent aussi bénéficier du financement nécessaire à leur mission. ●



L'ESS : UNE RÉVOLUTION QUI DIT SON NOM

Michel MASSET

- ▶ Sénateur RDSE de Lot-et-Garonne
- ▶ Membre de la commission des Lois du Sénat
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux entreprises



Par son modèle d'essence participative et ses objectifs humanistes qui dépassent la simple rentabilité économique, l'ESS est une révolution qui dit son nom et qui produit une valeur augmentée d'enjeux cruciaux pour nos temps difficiles. Citons en exemple : les solidarités, l'adaptation aux changements climatiques, le développement local et territorial mais aussi le sport ou encore la culture. Le poids de ce secteur est loin d'être négligeable dans notre économie puisqu'il occupe près de 15 % de

« Les structures de l'ESS sont des laboratoires indispensables pour faire évoluer et réinventer in fine la démocratie »

la population active et représente 10 % du PIB. En Lot-et-Garonne, mon département, l'ESS représente 1 500 établissements et plus de 14 000 emplois non-délocalisables sans compter l'action bénévole qui représente une part importante du secteur. Les collectivités ont pris conscience de cet essor et essaient aujourd'hui d'accompagner le mouvement. Pour exemple, le Département de Lot-et-Garonne a ainsi mis en route une plateforme de financement citoyen (yuzulotetgaronne.org) avec effet levier de la collectivité : pour 1 euro investi par le citoyen, le Département abonde d'1 euro. En fonction des projets sélectionnés, la Région peut également venir en soutien.

Ce type d'initiatives est à encourager pour favoriser l'autonomie du modèle.

L'ESS est plus qu'une démarche philanthropique ou qu'une béquille d'un régime socio-économique en crise, elle constitue une alternative enviable qui doit recueillir toute l'attention des pouvoirs publics. En sus de l'intéressement des salariés et du partage de la valeur, l'ESS est un levier majeur de démocratisation de l'entreprise qui doit être compris et appuyé. Le récent rachat de l'entreprise Duralex par la Scop des salariés démontre la vigueur de cet outil pour maintenir l'emploi et réindustrialiser nos territoires. Ce modèle permet en effet à chacune et chacun de se réapproprier son outil de travail, à prendre place dans la gouvernance de sa structure, et donc à outiller les citoyens à s'exprimer, voter, participer à des prises de décisions stratégiques. Les structures de l'ESS sont des laboratoires indispensables pour faire évoluer, réinventer in fine la démocratie. L'ONU nous invite d'ailleurs à ouvrir les yeux sur cette solution en adoptant au printemps 2023 une résolution, à l'initiative de l'Espagne, du Chili, du Sénégal et de la France, sur « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable ». Ce texte reconnaît la contribution de l'ESS à la réalisation et à la territorialisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) mais aussi pour l'emploi et le travail décent, la fourniture de services sociaux tels que ceux liés à la santé et aux soins, l'éducation et la formation professionnelle, etc.

Ce n'est donc pas le moment de venir fragiliser les structures de l'ESS en rognant démesurément les budgets des collectivités qui tendent à créer un écosystème favorable avec le soutien des chambres régionales de l'ESS (CRESS). Alors qu'il nous faut démultiplier les synergies entre l'ESS et les acteurs économiques conventionnels, améliorer l'accès au foncier et à l'immobilier solidaires, promouvoir les achats socialement et écologiquement responsables au travers des SPASER ou encore soutenir massivement les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), je déplore la chute des crédits ESS de l'actuel projet de loi de finances pour 2025. Dans un communiqué récent, ESS France dénonçait à juste titre « un budget inconscient » qui menacera des dizaines de milliers d'emplois et autant de services essentiels à la population. Je porterai par voie d'amendements une autre vision que celle défendue par le gouvernement et invite les parlementaires de bonne volonté à suivre cet exemple en attendant un projet de loi dédié à l'ESS apparemment dans les cartons. ●



DURALEX : RENAISSANCE EN COOPÉRATIVE D'UN FLEURON DU MADE IN FRANCE

Antoinette GUHL

- ▶ Sénatrice Écologiste-Solidarité et territoires de Paris
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires économiques
- ▶ Vice-président du groupe d'études du Sénat sur l'ESS
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises



propriété est souvent coûteux, et la réorganisation du modèle de gouvernance demande un accompagnement spécifique. Le fonds que je propose aurait pour vocation d'offrir un soutien financier et technique aux entreprises souhaitant adopter un modèle coopératif, qu'il s'agisse de Scop ou de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt

« Face aux échecs répétés du capitalisme financier, les coopératives montrent une voie différente, plus humaine et plus durable »

Le 4 septembre 2024, jour de la rentrée des classes, j'ai assisté à un moment économique très fort : le lancement de la coopérative Duralex SCOP SA, le premier jour de cette entreprise coopérative qui appartient désormais à ses salariés, baptisée pour l'occasion « Allons enfants de la cantine ». Fin avril 2024, l'entreprise emblématique Duralex, fondée en 1945 et célèbre pour sa vaisselle en verre trempé, en particulier son iconique verre gigogne présent dans les cantines de France depuis des décennies, a été placée pour la 4^e fois en redressement judiciaire. Cette annonce a secoué tout le monde. Les salariés, leurs familles, la ville de La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret) et tous les territoires environnants. Une entreprise comme Duralex, ce n'est pas seulement les 226 emplois directs, mais aussi près de 800 emplois indirects, car cette industrie mobilise de nombreuses ressources externes essentielles à son fonctionnement.

Les salariés n'ont pas baissé les bras. Avec l'aide des élus locaux de tous bords et de la préfète, ils ont conçu un projet audacieux : reprendre l'entreprise sous forme de Scop (Société Coopérative et Participative). Grâce à cette mobilisation exemplaire, Duralex Scop SA est née, préservant les emplois et garantissant l'avenir de l'usine. Ce modèle, celui des Scop, je le défends depuis longtemps. Face aux échecs répétés du capitalisme financier, les coopératives montrent une voie différente, plus humaine et plus durable. Lors du débat budgétaire de 2024, j'ai proposé la création d'un fonds de reprise, doté de 20 millions d'euros, pour soutenir les salariés désireux de reprendre leur entreprise. Mon amendement n'a pas été retenu à l'époque, mais l'exemple de Duralex montre aujourd'hui toute la pertinence d'une telle initiative. Je le redéposerai cette année.

La transformation d'une entreprise lucrative en coopérative est semée d'embûches. Le transfert de

Collectif). Alimenté par des fonds publics et privés, ce fonds serait un outil innovant pour orienter l'investissement vers l'intérêt général. Il permettrait aux entreprises de se transformer tout en restant compétitives et en renforçant leur impact social et environnemental. En soutenant la transformation des entreprises vers un modèle plus solidaire, nous créons les conditions d'une économie qui place l'humain et la planète au cœur de ses priorités. C'est un enjeu fondamental à l'heure où les défis sociaux et climatiques se multiplient. L'exemple de Duralex en est la parfaite illustration. Après des années de déboires, quatre redressements judiciaires et des changements successifs de propriétaire, l'entreprise a su se réinventer grâce à la volonté de ses salariés et au soutien des acteurs locaux. Aujourd'hui, Duralex est plus qu'une entreprise sauvée : c'est un symbole de résilience et d'innovation sociale. C'est l'économie engagée, tant sociale que solidaire que je défends ! ●



POUR UNE COCONSTRUCTION DE L'ESS... ET DE LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Jeanne BARSEGHIAN

- Maire de Strasbourg
- Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg



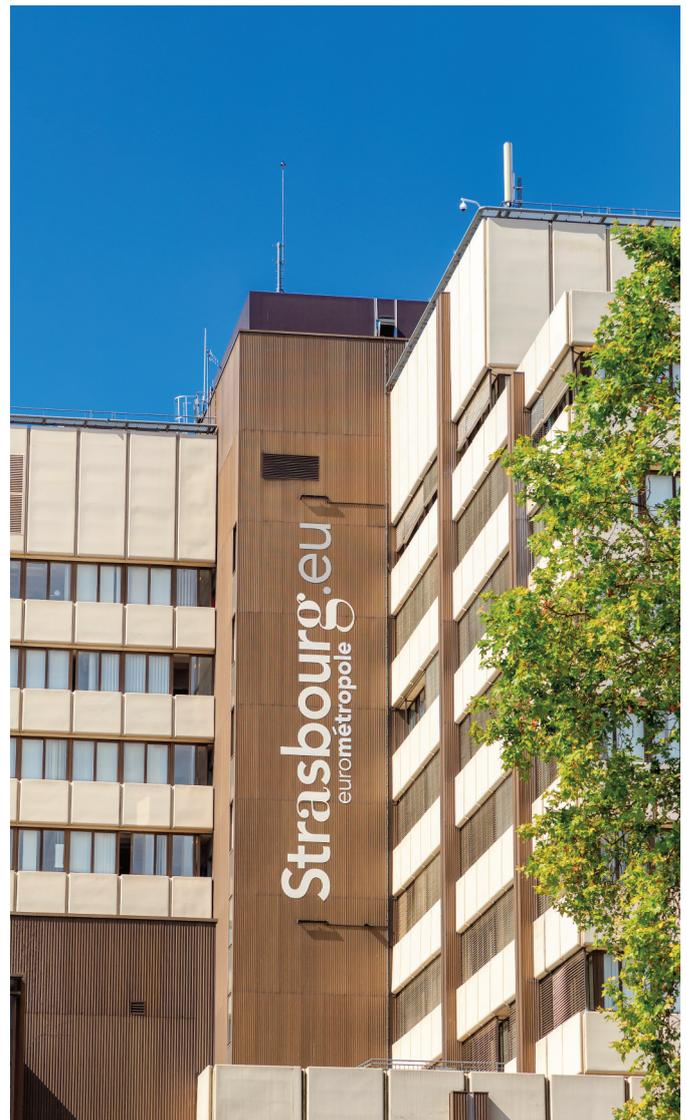
L'économie sociale et solidaire est une tradition bien ancrée à Strasbourg et dans son Eurométropole, qui lui confère une grande expérience en matière d'insertion par l'activité économique, de clauses dans ses marchés publics, avec un volume d'achat à l'ESS qui s'élève à près de 18 000 000 €, mais aussi de partenariats et de coconstruction. Depuis 2010, la politique de l'ESS se coconstruit au quotidien avec plusieurs cadres de référence. Tout d'abord, son Conseil de l'ESS, coprésidé par la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole et la CRESS Grand Est, via son pôle territorial de l'ESS Strasbourg Eurométropole, qui regroupe tous les réseaux de l'ESS, les acteurs et porteurs de projet, les élus et agents des collectivités et toute institution qui dispose d'une politique de l'ESS sur le territoire. Ce Conseil s'est illustré dans la coconstruction de la stratégie de développement économique du territoire, le Pacte pour une économie locale durable, du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER)... et bien d'autres thèmes encore. Actuellement, le Conseil planche sur la question des transitions en vue de l'élaboration d'objectifs communs et d'un plan d'action pour le développer.

Ensuite, nos collectivités ont coécrit avec les acteurs de l'ESS une stratégie et un plan d'actions pour le développement de l'innovation sociale sur le territoire, qu'elle cogère en coopération avec un collectif d'acteurs nommé « Territoire 100 % apprenant ». Il œuvre, par la coopération, à la coconstruction d'outils de résilience pour le territoire, à destination des acteurs : séances d'entraide, démarche de mesure d'impact social et environnemental... Dix ans de loi ESS n'ont pas encore pleinement transformé les pratiques de l'administration mais le travail évolue : transversalité, coconstruction, confiance, posture, coopération sont des mots de plus en plus usités. Mais ils gagnent encore à être travaillés. Les outils de la loi restent perfectibles : déjà parce que l'État n'a pas tenu toutes ses promesses et que la loi de programmation réclamée par les acteurs de l'ESS, ESS France au premier titre, est tout à fait justifiée. Ensuite, parce que tout le monde ne s'est pas saisi des opportunités de cette loi : je pense plus spécifiquement à la Conférence régionale de l'ESS, à laquelle les collectivités de terrain ne sont pas toujours pleinement associées. Je pense aussi, dans un domaine plus économique, aux Sociétés coopératives de production (SCOP) d'amorçage ou aux Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), dont le développement, quoiqu'important sur notre territoire, est parfois entravé par une mauvaise appréciation des enjeux juridiques liés à ce statut récent (2001). La Ville de Strasbourg ou l'Eurométropole sont néanmoins sociétaires de plus de dix SCIC, dont Citiz, la plus emblématique de notre territoire, mais aussi de plus récentes : Kaleidoscoop, tiers-lieu ESS

dédié aux transitions sociétales et environnementales, Cooproduction qui regroupe les Coopératives d'activités et d'emploi (CAE) du territoire... Nos attentes ne vont pas seulement vers l'État. Nous venons de vivre un momentum sur l'économie sociale en Europe et dans le monde avec une forte reconnaissance de l'ESS ces dernières années, accompagnée de résolutions ou recommandations de l'Union européenne, de l'OCDE et même de l'ONU.

En 2021 - 2022, la Commission européenne a successivement déployé un plan d'actions pour développer l'économie sociale, produit une recommandation, qui a été adoptée par le Conseil avec une définition de l'économie sociale. La recommandation incite notamment les pays membres à s'engager dans cette économie. Strasbourg en a assuré la promotion durant un sommet européen organisé en mai 2022, sous présidence française de l'Union européenne, « l'économie sociale, le futur de l'Europe ». J'attends de l'État qu'il produise la stratégie nationale de l'ESS demandée par l'UE et j'attends de la Commission européenne qu'elle reconduise un portefeuille dédié à l'économie sociale et enfin, que le Parlement reconduise son groupe de travail sur le sujet. ●

« J'attends de l'État qu'il produise la stratégie nationale de l'ESS demandée par l'UE »



DIX ANS PLUS TARD, QUELLE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET POUR QUOI FAIRE ?

Hugues SIBILLE

► Président du Labo de l'économie sociale et solidaire



Votée à l'unanimité, la loi cadre de 2014 a été un réel progrès pour l'Économie sociale et solidaire (ESS) car elle a créé un consensus. Sa récente évaluation par le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)¹ a montré toute la perception positive qu'en ont les acteurs. Mais elle ne peut être ni une fin, ni un moyen de développement en soi. En octobre 2024, l'ESS se voit menacée par les coupes budgétaires annoncées dans le projet de loi de finances. Dans ce contexte, comment imaginer l'avenir de l'économie sociale et solidaire ?

En dix ans, le contexte a changé et oblige l'ESS à repenser sa stratégie. Plusieurs éléments sont notamment à prendre en compte : le Covid et les technologies numériques modifient profondément le rapport au travail, à la mobilité, à la sphère personnelle ; le dérèglement climatique impose le thème de la transition écologique ; le modèle démocratique est à la peine avec

« L'ESS a encore du mal à trouver un positionnement propre entre le marché et l'État »



une montée des inégalités et des tensions croissantes ; la démographie mondiale et l'évolution de la mondialisation se traduisent par un déclin européen ; la France est confrontée à un choc de finances publiques.

Pour définir une nouvelle ambition décennale, l'ESS peut s'appuyer sur des avancées institutionnelles : depuis dix ans, l'ESS a été régulièrement inscrite dans la sphère gouvernementale à Bercy ; les collectivités locales sont montées en puissance ; les structures de représentation nationale (ESS France) et régionales (CRESS) se sont structurées ; la Commission Européenne a adopté un Plan d'action pour l'économie sociale.

Au-delà des enjeux institutionnels elle peut aussi s'appuyer sur un potentiel de la société civile : maintien d'un haut niveau d'engagement associatif (12,5 millions), aspiration des jeunes à entreprendre autrement, montée en puissance du thème de la coopération territoriale (PTCE, tiers-lieux...) poids important du secteur mutualiste (santé et assurance) et coopératif (banques coopératives) en France.

L'ESS reste cependant loin du compte, si elle prétend, grâce à un changement d'échelle, peser sur une transformation profonde du modèle de développement en France et en Europe dans un sens plus durable et inclusif : sa part dans le Produit national brut reste constante (+/- 7 %) ; elle ne figure pas en tant que telle dans les grandes orientations de politique et d'investissement publics (ex : France 2030). Au total elle a encore du mal à trouver un positionnement propre entre le marché et l'État et à faire (re)connaître cette spécificité.

Regardant devant elle, voici quelques questions stratégiques à se poser ou solutions à envisager.

1/ Doit-elle avoir une stratégie globale de changement d'échelle économique ou concentrer ses efforts dans des secteurs/filières à haute valeur ajoutée écologique, démocratique et sociale, (santé, éducation, alimentation, services aux personnes, énergies renouvelables...)?

2/ Peut-elle mieux optimiser la relation entre ses secteurs concentrés et puissants (banque, assurance, agriculture) et les innovateurs et entrepreneurs de transition juste sur le terrain ?

3/ Peut-elle obtenir une loi de programmation qui affecte des moyens de politique publique, de Recherche et développement (R&D) et d'investissement significatifs dans quelques secteurs cibles (crédit impôt recherche) ?

4/ L'ESS peut-elle faire un bond en avant en termes de partenariats public-privé avec les collectivités locales pour apporter des réponses concrètes aux enjeux locaux de mobilité, d'énergie, d'alimentation, de recyclage ? Peut-elle obtenir une loi de programmation qui affecte des moyens de politique publique, de R&D et d'investissement significatifs dans un contexte de diminution drastique de la dépense publique (-25 % annoncés pour 2025) ? ●

¹ Avis du CSESS sur le bilan de la loi 2014

LES TROIS PRINCIPAUX DEFIS DE L'ESS

Lionel RAINFRAY

► Président du comité ESS du MEDEF



L'économie sociale et solidaire est constituée depuis la loi Hamon de juillet 2014 des familles suivantes : Les associations, les mutuelles, les fondations, les sociétés coopératives SCOP et SCIC et les sociétés commerciales à statut ESUS ou d'objet d'utilité sociale. Malgré un poids économique et social non négligeable à savoir 10 % du PIB pour le CA et 12 % de l'emploi salarié en France ces 230 000 structures connaissent depuis longtemps un problème de croissance.

Le premier et principal défi est celui du changement d'échelle des structures, principalement des associations et entreprises commerciales. En effet le manque de rentabilité recherchée n'attire pas les capitaux qu'ils soient bancaires ou d'investissement.

Le deuxième défi est celui d'être reconnue par l'économie classique comme véritable économie complémentaire, source de valeurs et inspiratrice de modèles pour l'avenir dans un contexte marqué de responsabilité sociale et de motivation des salariés.

Le troisième défi pour le développement de cette économie, à l'heure où l'argent public se fait rare est la coopération avec les collectivités locales dont les budgets de fonctionnement se réduisent.

Face à ces trois défis, l'économie sociale et solidaire doit se chercher de nouveaux modèles économiques. Le comité ESS du MEDEF a été créé pour rechercher ce type de synergies positives. Nos entreprises sont demandeuses de nouveaux modèles de RSE pour attirer les meilleurs salariés et surtout les fidéliser. Le rapprochement avec le monde des structures ESS de proximité géographique est un élément essentiel de cette potentialité.

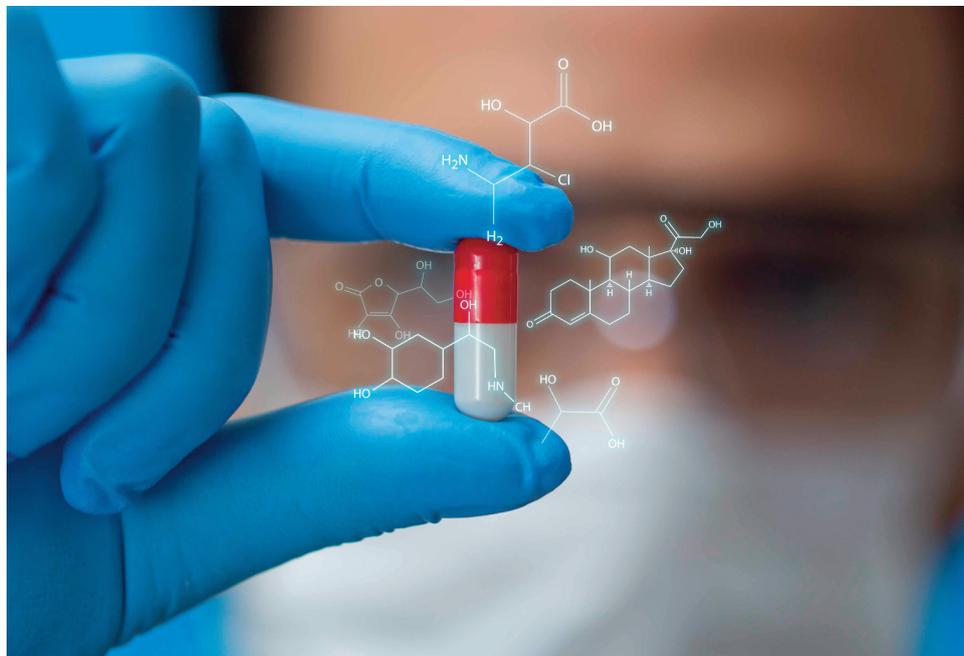
Notre coopération nous permettra d'évoluer positivement dans cette démarche et d'en rémunérer les structures de l'ESS ; en retour celles-ci pourront également bénéficier de nos outils ou process de gestion.

Un gagnant-gagnant à explorer pour deux économies complémentaires, qui doivent mieux se connaître et se rencontrer. ●

« l'économie sociale et solidaire doit se chercher de nouveaux modèles économiques »



TRAITEMENTS INNOVANTS : FAUT-IL UN « NEW DEAL » DU MÉDICAMENT EN FRANCE ?



La procédure d'« accès précoce » instaurée par une réforme en juillet 2021 est destinée aux « médicaments présumés innovants » et est censée permettre « d'accélérer les délais d'accès au traitement pour les patients ».

En matière de développement de nouveaux traitements, la France est à la traîne. Si l'Hexagone a longtemps été un exportateur net de médicaments, la balance import-export est aujourd'hui pratiquement à l'équilibre. En 2023, le pays a importé une valeur de 36,8 milliards de médicaments, à peine moins que les 37,1 milliards qu'il a exporté. En s'intéressant à la nature de ces échanges, on remarque que la France produit essentiellement des médicaments matures qu'elle exporte à bas prix alors qu'elle importe des traitements innovants et chers comme les anticorps monoclonaux, les thérapies géniques ou les traitements immunologiques.

La Haute autorité de santé a beau se féliciter, dans un rapport d'octobre 2023, du succès de la procédure d'accès précoce (180 décisions rendues en deux ans, dont 98 favorables), les industriels pharmaceutiques français protestent. En cause, « la fiscalité jugée confiscatoire, les lenteurs administratives pour la mise sur le marché des nouveaux produits ou pour l'ouverture d'usines, les baisses de prix répétées des médicaments ou encore l'imprévisibilité du contexte réglementaire », explique Thierry Hulot, président du Leem, l'organisation des entreprises du médicament opérant dans l'Hexagone (« Challenges » 07/02/2024). Les professionnels médicaux invitent, eux, à la prudence face à des traitements nouveaux dont les effets secondaires sont mal connus. L'ex Première ministre Elisabeth Borne, évoquait durant son mandat un possible « New Deal » pour la filière pharmaceutique. Un projet qui n'a jamais semblé aussi lointain.

Adèle Hospital



Transformer la vie des patients par la science™

S'unir, c'est oser conjuguer les talents et les expertises d'une recherche agile et d'un développement robuste pour créer une entreprise biopharmaceutique de premier plan.

Innov, c'est oser explorer de nouvelles voies thérapeutiques pour proposer des médicaments qui transforment la vie des patients.

Soutenir, c'est oser s'engager pour aider les patients à vaincre des maladies graves comme les cancers, les pathologies du système immunitaire, les maladies cardiovasculaires ou les fibroses. Aucune approche n'est trop audacieuse pour servir les patients.

Une vision unique nous anime : Transformer la vie des patients par la science.

NOUVEAUX TRAITEMENTS : UN DÉFI POUR L'ÉQUITÉ ET LA SOUVERAINETÉ SANITAIRE EN FRANCE

Yannick NEUDER

- ▶ Député Droite républicaine de l'Isère
- ▶ Rapporteur général de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale



un accès rapide et équitable à ces traitements pour l'ensemble de nos concitoyens. Aujourd'hui, nos procédures d'évaluation, malgré les efforts considérables de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour réduire les délais, restent insatisfaisantes. Par ailleurs, certaines enveloppes de financement à l'image du RIHN ou de la liste en sus ne sont plus calibrées pour les défis que notre pays doit affronter en matière d'innovation.

Il ne suffit pas de développer des médicaments révolutionnaires si leur accès est retardé par des contraintes administratives ou des coûts prohibitifs. En effet, le parcours d'un médicament innovant, de sa découverte à sa commercialisation, peut parfois être complexe : validation scientifique, régulation européenne, négociation tarifaire avec la sécurité sociale... Ces étapes, bien que nécessaires, ne doivent pas retarder de manière excessive la mise à disposition des traitements pour les patients. Le futur règlement européen HTA concernant l'évaluation des technologies de la santé doit permettre d'uniformiser et de fluidifier ce parcours, mais il semblerait qu'il se superpose et alourdisse nos propres procédures nationales. Ainsi, la France accuse souvent un retard par rapport à ses voisins européens en termes d'accès thérapeutique. C'est

pourquoi, nous devons renforcer nos efforts pour raccourcir ces délais tout en garantissant une évaluation rigoureuse de l'efficacité et de la sécurité des produits. Le prix des médicaments, issus de recherches coûteuses, est souvent

très élevé, posant également un défi pour l'Assurance maladie. Il est donc nécessaire d'envisager des efforts afin de conjuguer innovation, accessibilité et souveraineté. Les défis qui se présentent à nous sont nombreux, mais je suis convaincu que la France a les ressources pour devenir un leader en matière de santé, tout en garantissant l'accès à tous aux traitements les plus innovants. Il en va de notre responsabilité collective, non seulement envers les générations actuelles, mais aussi pour les futures. ●

L'innovation médicale progresse à une vitesse fulgurante, mais garantir un accès équitable à ces traitements est un défi majeur que nous devons impérativement relever pour préserver notre modèle de santé. En tant que médecin cardiologue et Rapporteur général du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) à l'Assemblée nationale, il est de ma responsabilité de veiller à l'équilibre entre innovation thérapeutique et accès équitable aux soins. L'actualité récente, notamment la vente de la filiale Opella à un fonds d'investissement américain, a rappelé à quel point l'enjeu des traitements, qu'ils soient innovants ou plus anciens, reste essentiel pour protéger nos industries et préserver notre souveraineté sanitaire.

« A quoi bon développer des médicaments révolutionnaires si leur accès est retardé par des contraintes administratives ou des coûts prohibitifs ? »

En France, c'est la régulation des médicaments matures et anciens qui finance les traitements d'avenir, il faut donc trouver un subtil équilibre pour ne pas pénaliser nos filières historiques et donner des marges de manœuvre à l'innovation. Opposer l'un et l'autre comme nous l'avons récemment observé est au mieux inopérant, au pire pénalisant. Les essais cliniques se concentrent aujourd'hui sur des thérapies ciblées et des immunothérapies spécifiques, et représentent des espoirs majeurs pour des pathologies diverses. Certaines de ces études portent sur des médicaments déjà disponibles, et d'autres sur de nouvelles molécules encore en phase de développement. Ces nouveaux traitements sont porteurs d'espoir pour les malades, et ils constituent une avancée médicale inestimable. La recherche génomique, les thérapies géniques ou encore les biothérapies offrent des perspectives révolutionnaires dans la lutte contre des maladies graves et rares. Le Plan innovation santé 2030, visant à faire de la France la première nation européenne innovante et souveraine en santé, doit illustrer cette ambition, et cette dynamique doit impérativement s'accompagner de mesures garantissant



UN RACKET TRÈS INNOVANT

Hadrien CLOUET

- ▶ Député LFI-NFP de la Haute-Garonne
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale



Les peuples du monde, rassemblés dans l'Organisation Mondiale de la Santé, ont proclamé, le 28 mai 2019, un principe fondamental : faire la transparence « sur les prix le long de la chaîne de valeur, du laboratoire au patient ». En dépit de la résistance des laboratoires pharmaceutiques privés et leurs fondés de pouvoir (Suisse, Royaume-Uni et Allemagne en tête), la majorité des États veulent désormais connaître le détail des coûts supportés par les laboratoires, rapportés à leur prix de vente. Car le prix des nouveaux médicaments ne cesse d'augmenter, souvent au prétexte d'innovation. On ne parle pas de petites sommes : 41 000 € pour le traitement complet Sovaldi contre l'hépatite C, pour un coût de production par boîte avoisinant la centaine d'euros ; 40 000 € la prise annuelle de Glivec contre des cancers du sang quand son dérivé générique est vendu 200 €... Alors, sur les 2 millions d'euros que coûte une injection de Zolgensma pour sauver les enfants atteints d'amyotrophie spinale, combien de rémunération des actionnaires, de dépenses marketing, de marge pour les intermédiaires ? Combien d'argent public détourné pour enrichir un marché privé ? Sans ces réponses, le prix du médicament demeurera un secret étroitement gardé par les conseils d'administration et leurs relais au plus haut sommet de l'État. Pourtant, le comité consultatif national d'éthique et la commission sénatoriale d'enquête sur les pénuries de médicaments appellent à conditionner les subventions et les aides à la transparence du prix du médicament. Car aujourd'hui, l'industrie pharmaceutique calcule ses prix de vente en fonction d'un indice dit « QALY » : le prix des années de vie rajoutées par le traitement ! Au-delà de l'horreur comptable, cet indice est absurde : si la qualité de vie octroyée monte, le prix du médicament monte, donc l'investissement à l'hôpital baisse, donc les années de vie baissent. CQFD.

La transparence n'est plus une option pour chasser la rente. Les frais de production ont augmenté ? Que les laboratoires le prouvent ! La recherche a été coûteuse ? Qu'ils montrent combien d'argent public a été versé, plutôt que de nous le refacturer ! C'est une question de gestion rationnelle de la Sécurité sociale, pour arbitrer entre différentes options (combien nous coûte réellement tel ou tel traitement ?) et mieux cibler les subventions. Plutôt que la pantalonnade actuelle où l'on impose des franchises médicales

scélérates aux patients pour continuer à gonfler les marges de certains laboratoires. C'est une exigence d'autant plus vertueuse et coopérative que les laboratoires transnationaux mettent en concurrence les États. La France a ainsi un dispositif d'accès précoce aux thérapies innovantes urgentes, avant autorisation européenne, qui présente un prix « facial » en échange de remises secrètes de la part des industriels. Or, ce prix « facial », factice et gonflé, sert de base aux négociations dans les pays voisins. Les laboratoires restent ainsi maîtres du prix. Ainsi, la norme en matière de prix consiste à... vendre au plus cher qu'une société accepte de payer. Face à ça, la transparence n'est qu'un point de départ. Premièrement, vers des licences obligatoires baissant le prix des médicaments princeps via les génériques substituables. Deuxièmement, pour un pôle public et souverain du médicament chargé de fournir la population en partant des besoins. Regardons : la production publique brésilienne qui a forcé le privé à s'aligner, ou les laboratoires universitaires hollandais substitués à des entreprises privées prêtes à quintupler le prix de certains traitements ! Combien de temps allons-nous privilégier les superprofits pharmaceutiques à la santé publique ? ●

« Pour un pôle public et souverain du médicament chargé de fournir la population en partant des besoins »



LE MÉDICAMENT : HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Jean-Louis TOURAINE

- ▶ Professeur de médecine
- ▶ Ancien député (2007 à 2022)
- ▶ Co-rapporteur à l'Assemblée nationale en 2021 d'un rapport sur la situation du médicament en France



Actuellement, la « France du médicament » n'est pas en grande forme. A la fin du XXe siècle, la France occupait en Europe la première place dans le domaine de la production pharmaceutique. Aujourd'hui, elle n'est plus qu'à la quatrième position. Le déclin français s'est également fait ressentir dans le secteur de l'innovation thérapeutique. De plus, la production médicamenteuse a reculé très significativement dans l'ensemble de l'Europe au profit de pays comme la Chine et l'Inde. C'est ainsi que les souverainetés de la France et de l'Europe ont largement reculé, ce qui ne manque pas d'être préoccupant, comme nous l'avons ressenti pendant la crise du Covid-19.

1. Réindustrialisation et souveraineté sanitaire

Quelques usines nouvelles sont en développement, même si des inquiétudes se manifestent simultanément : ainsi Opella, filiale de Sanofi, spécialisée dans les produits sans ordonnance (notamment le Doliprane) est sur le point de passer sous pavillon américain. Grâce à des engagements contrôlés et aux nouveaux laboratoires de production, la fabrication de paracétamol (molécule active du Doliprane) devrait rester française. Surtout, il est déterminant de constater que seule « l'Europe du médicament » permettra de résoudre l'importante question de la souveraineté européenne. Les divers pays de l'Union devront se répartir la tâche de créer les structures aptes à produire tous les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur, nous délivrant d'une dépendance totale à l'Asie pour des produits essentiels.

2. Lutte contre les pénuries de médicaments

En France, les ruptures d'approvisionnement de médicaments sont passées de 404 en 2013 à 4925 en 2023. La constitution de stocks et plusieurs autres mesures n'ont pas encore enrayer significativement ce grave problème qui affecte les pharmacies d'officine et les établissements hospitaliers. Les solutions futures sont multiples : production intensifiée et diversifiée au niveau européen ; création d'un prix commun pour les médicaments en Europe (ce qui aboutira à élever un peu le coût en France, à améliorer partiellement la rémunération

de certains laboratoires pharmaceutiques et à offrir plus de stabilité avec disparition des modifications annuelles imprévues qui sont perçues comme délétères par l'industrie) ; regroupement des diverses agences publiques en charge du médicament.

3. Recherche et innovation thérapeutique

En vérité, nous sommes à l'aube d'une profonde mutation entre les médicaments classiques, chimiques, peu coûteux mais prescrits durablement (des années durant pour les maladies chroniques, parfois à vie) et les médicaments du futur (biomédicaments, très onéreux, à prescription courte — parfois une prise unique — et à effet thérapeutique majeur). Naturellement, le mode habituel de fixation des prix et de rémunération des laboratoires doit s'adapter à ce nouveau paradigme. L'innovation thérapeutique a régressé en conséquence d'un sous-financement de la recherche et des chercheurs en France, de lenteurs administratives diverses, d'un soutien fragile aux étapes qui se succèdent de la découverte jusqu'à la mise sur le marché. Même dans un temps où les budgets sont très contraints, il est indispensable de fournir en priorité un soutien

« L'innovation thérapeutique a régressé en conséquence d'un sous-financement de la recherche et des chercheurs en France »

à la recherche comme cela a été initié après la deuxième guerre, contribuant ainsi aux 30 glorieuses. La recherche d'aujourd'hui conditionne l'économie de demain. De plus il ne peut exister de système de santé performant dans un pays qui ne développe pas simultanément une bonne recherche. Dès maintenant, la mise à disposition des médicaments présumés innovants est quelque peu accélérée en France par la procédure « accès précoce » que certains proposent de compléter ou perfectionner. L'enjeu du médicament, au niveau français et européen, est majeur. Il conditionne non seulement notre place parmi les pays développés mais aussi la qualité du dispositif sanitaire que nous déployons au bénéfice de nos patients. ●



ARTICLE 47 DE LA CONSTITUTION : CLÉS ET MÉCANISMES POUR LA LOI DE FINANCES

Le calendrier du PLF 2025

- Le PLF aurait dû être déposé au plus tard à l'Assemblée le premier mardi d'octobre, le mardi 1er octobre 2024. Pour autant, le Gouvernement n'ayant pris ses fonctions que le 21 septembre, la présentation du PLF a été décalée au 10 octobre, soit avec neuf jours de retard sur le calendrier de la loi organique (LOLF).
- Du 16 au 19 octobre : étude de la première partie du PLF en commission des finances (texte rejeté).
- Du 21 au 26 octobre : discussion de la première partie du PLF.
- 23 octobre : autorisation par le Conseil des ministres de l'utilisation de l'article 49 al.3 pour le PLF 2025.
- Du 5 novembre au 18 novembre : examen de la seconde partie.
- 19 novembre : vote solennel sur l'ensemble du PLF.
- 21 novembre : fin du délai constitutionnel de 40 jours pour l'examen en première lecture de l'Assemblée nationale.
- 12 décembre : vote de l'ensemble du PLF au Sénat (sous réserve des dates de transmission du texte au Sénat).
- 21 décembre : fin du délai de 70 jours accordé au Parlement pour s'exprimer définitivement.
- Avant le 31 décembre : saisine probable du Conseil constitutionnel (les textes budgétaires faisant systématiquement l'objet d'un recours).

Le projet de loi de finances pour 2025 (PLF) est en ce moment même débattu à l'Assemblée nationale dans un contexte inédit. La Chambre basse étant éclatée en trois blocs, le Gouvernement de Michel Barnier ne dispose d'aucune majorité. Un premier signal de la complexité de la situation a été l'étude de la première partie du PLF en commission. Le texte a été largement amendé notamment par la gauche et le Modem (avec le soutien en partie du RN) pour être rejeté in fine par les députés du socle commun et du RN.

L'article 47 de la Constitution qui encadre la procédure du PLF¹ contient plusieurs mécanismes pour permettre à la France d'avoir un budget. Le PLF se compose de deux parties (un volet « recettes » et un volet « dépenses »). La première doit impérativement être votée avant l'étude de la seconde, sous peine d'inconstitutionnalité (décision du Conseil Constitutionnel, 24 décembre 1979). Si les députés votent contre la première partie, l'étude du PLF s'arrête à l'Assemblée (sans examen de la seconde partie) et le texte est alors transmis au Sénat.

L'article 47 alinéa 2 de la Constitution dispose que « Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans le délai de quarante jours après le dépôt d'un projet, le Gouvernement saisit le Sénat qui doit statuer dans un délai de quinze jours. » Concrètement, si les députés n'ont pas voté les deux parties du PLF dans ce délai, le Gouvernement doit l'envoyer au Sénat, qui devra statuer sur le texte que le Gouvernement a initialement présenté, modifié le cas échéant par les amendements votés par l'Assemblée nationale et acceptés par lui (article 40 LOLF).

L'article 47 alinéa 3 prévoit une porte de sortie au

Gouvernement en cas d'enlèvement des débats. Il dispose ainsi que « si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de 70 jours, les dispositions peuvent être mises en vigueur par ordonnance ». Mécanisme du parlementarisme rationalisé, cet alinéa n'a jamais été mis en œuvre depuis 1958. Cette faculté avait été prévue lorsque le Parlement n'a ni adopté ni rejeté définitivement le PLF. Les 70 jours peuvent être « d'interprétation souple » : les PLF pour 1961 et 1962 ont été adoptés en 71 jours. Selon la doctrine, les ordonnances budgétaires constituent un type *sui generis* par rapport aux autres catégories d'actes instaurées par la Constitution de 1958. Leur habilitation est conférée directement par la Constitution (à la différence des ordonnances de l'article 38). En contrepartie, elles restent des actes administratifs. Le Conseil Constitutionnel ne serait alors pas compétent pour juger de leur constitutionnalité mais le Conseil d'Etat pourrait peut-être l'être sur certains aspects.

Enfin, pour anticiper tout blocage, le Gouvernement peut s'appuyer sur l'alinéa 4 de l'article 47 et recourir à un projet de loi partielle demandant, avant le 11 décembre, à l'Assemblée, puis au Sénat, d'émettre un vote séparé sur l'ensemble de la première partie du PLF². Si cette procédure n'a pas été suivie ou n'a pas abouti, ou si le Conseil Constitutionnel a censuré le PLF (précédent de 1979), le Gouvernement pourrait déposer devant l'Assemblée un projet de loi spéciale autorisant à continuer de percevoir les impôts existants jusqu'au vote d'un PLF de l'année. Le Premier ministre pourrait signer des décrets ouvrant des crédits ne pouvant excéder le montant fixé par la dernière loi de finances.

Le Gouvernement dispose également de l'article 49 al.3 de la Constitution, utilisé par le Gouvernement Borne les deux dernières années pour les lois des finances. Le recours au 49 al.3 pour le PLF2025 a d'ailleurs été validé en conseil des ministres le mercredi 23 octobre. Mais la menace d'une motion de censure semble être beaucoup plus forte cette fois-ci, le Gouvernement s'appuyant sur une coalition fragile.

Pour conclure, l'article 47 permet donc d'éviter un « shutdown » à l'américaine. En revanche, toute la difficulté est de savoir quand, comment et quel sera le contenu de la loi de finances, ce qui complique la prévisibilité de la situation budgétaire pour les différents acteurs, notamment économiques. ●



Mélody Mock-Gruet
Chargée d'enseignement Sciences Po

¹ ainsi que la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

² Le cas s'est déjà présenté à l'automne 1962, suite au renversement du Gouvernement Pompidou, suivi de la dissolution de l'Assemblée par le général de Gaulle. La nouvelle assemblée élue fin novembre n'avait alors pas le temps d'examiner le PLF pour 1963. Ainsi, le Gouvernement a fait adopter par le Parlement une loi partielle contenant la première partie, promulguée le 22 décembre 1962. La seconde partie fut promulguée dans une loi le 23 février 1963.

LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2024



◀ Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé
- de la Présidence de la République, du Parlement, des élus locaux, du Cese et des syndicats nationaux
- des agences, des établissements publics et des groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)
- de la e-santé
- des établissements de santé

Prochaine parution : novembre 2024



BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex**
Tél. : 03 27 56 38 57 - trombinoscope@propublic.fr

Je commande le Trombinoscope de la Santé à paraître en novembre 2024
 exemplaire(s) au prix unitaire de 180 €HT soit 189,90 €TTC*

* TVA 5,5 %, frais de port offert

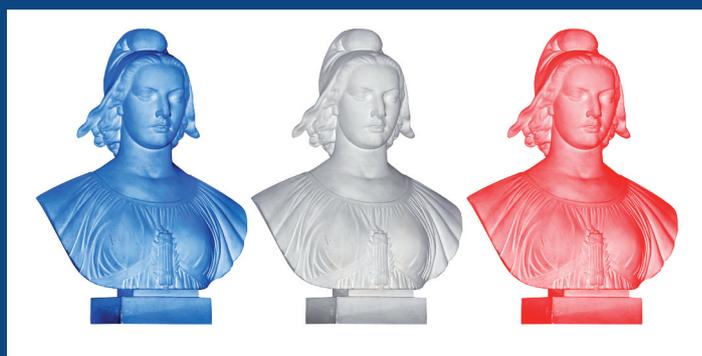
Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- Chèque Mandat
 Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
 Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

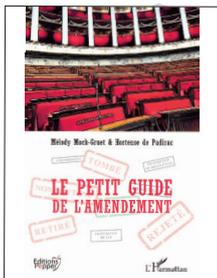
M. Mme
 Nom Prénom.....
 Organisme.....
 Adresse.....
 Code postal Ville
 Pays
 Tél Fax
 E-mail.....

MISMISSIONS NOVITIATIONS EFFECTIONS



Sommaire

- 40** Présidence de la République, Gouvernement
- 53** Parlement
- 58** Corps d'État
- 59** AAI, Parti politique, Union européenne
- 60** Conseil régional, conseils départementaux
- 62** Intercommunalité, Communes, préfectures
- 66** Santé
- 68** Affaires publiques, Autres Mouvements

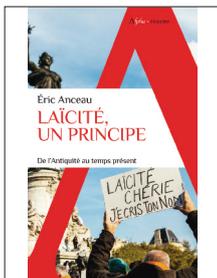


Melody MOCK-GRUET, Hortense de PADIRAC
« Le petit guide de l'amendement »
 L'Harmattan

indispensable pour les parlementaires de la majorité comme de l'opposition, s'ils souhaitent améliorer la qualité de la loi ou exprimer une position politique.

L'écriture d'un amendement est à la fois simple et complexe, encadrée par des règles de procédure souvent très strictes.

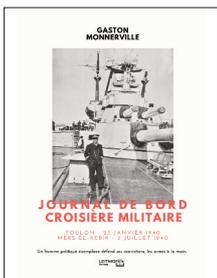
Cet ouvrage présente les différentes étapes d'écriture, de dépôt et de défense de l'amendement, de façon didactique et pratique, en répondant à des questions telles que le cavalier législatif, le délai de dépôt, ou la demande d'un scrutin public. Collaborateurs, lobbyistes, journalistes, étudiants, ou citoyens pourront maîtriser rapidement les subtilités de l'amendement. ●



Eric ANCEAU
« Laïcité, un principe. De l'Antiquité au temps présent »
 Éditions Alfa

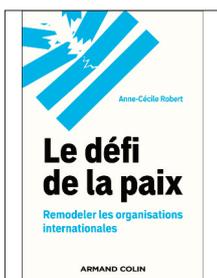
examine l'élaboration et le contenu des lois laïques des débuts de la Troisième République, en particulier de la loi de 1905, l'apaisement relatif qui s'en est suivi, les nouveaux questionnements posés par l'islam depuis trente ans.

Les exceptions à la généralité française, ici expliquées, à commencer par le régime de l'Alsace-Moselle, de même que le panorama international qu'il propose, font de cet ouvrage la première synthèse mondiale sur le principe de laïcité à travers les siècles. ●



Gaston MONNERVILLE
« Journal de bord Croisière Militaire »
 Éditions Leitmotif's

L'auteur décrit les défis quotidiens de la vie en mer, les interactions avec les équipages, et les stratégies militaires mises en place pour protéger les convois alliés. Il nous offre une vue inédite sur les opérations navales, marquées par des moments de danger intense et des instants de beauté majestueuse. Ce témoignage historique, riche en détails et en émotions, vous fera vivre l'année 1940 comme si vous y étiez. ●



Anne-Cécile ROBERT
« Le défi de la paix. Remodeler les organisations internationales »
 Armand Colin

des projecteurs, elles sont aussi le théâtre de batailles d'influence où se jouent les grands défis globaux : sécurité, droits fondamentaux, environnement, santé... Comprendre l'enjeu de leur renouvellement est fondamental pour maintenir un dialogue entre États et espérer préserver la paix mondiale.

Éclairé par des observations de terrain, et fondé sur des années de réflexions universitaires, cet ouvrage fournit des clés pour comprendre la crise actuelle de l'ordre international, et permet d'en percevoir le sens profond. ●



Sébastien LECORNU
« Vers la guerre ? La France face au réarmement du monde »
 Plon

monde complexe où nos repères géopolitiques ont brutalement évolué, nos concitoyens pressentent instinctivement le danger. Sommes-nous préparés à l'affronter ? Quelles sont nos capacités militaires et industrielles ? À quoi sert l'argent public investi dans notre défense nationale ? Notre société est-elle prête à faire les sacrifices nécessaires pour assurer son réarmement ? Que pouvons-nous attendre de nos alliés ? Quels scénarios devons-nous redouter ? D'où viennent précisément les menaces ?

Des questions vitales auxquelles Sébastien Lecornu, nommé ministre des Armées en 2022 par Emmanuel Macron, apporte ici des réponses stratégiques, matérielles, morales et politiques, en se référant au modèle gaullien, magistralement mis en œuvre et incarné par Pierre Messmer, pour nous projeter dans l'avenir. ●

Les États de la France

ATTRACTIVITÉ : PRÉPAREZ L'AVENIR

Jeudi 28 novembre au CESE, Palais d'Iéna

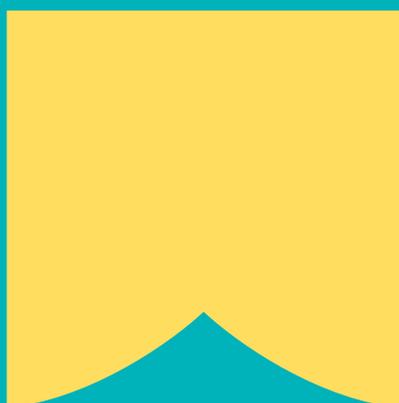
**Le rendez-vous incontournable pour évoquer
les enjeux d'attractivité et les transformations
de l'économie de la France**

- 14 séquences
- 40 PDG d'entreprises étrangères en France
- 2 députés
- 1 président de région
- 3 dirigeants de startups
- 10 intervenants, experts et institutionnels

inscrivez-vous et découvrez le programme sur

etats-de-la-france.fr

Quand on a plusieurs vies, on attend de sa mutuelle qu'elle les protège toutes



La mutuelle spécialiste de la protection
santé et prévoyance des agents publics

avec 90% de taux de satisfaction adhérent
(Baromètre annuel 2023 - BVA)



MGEFI est noté Excellent

Basé sur 5 487 avis



★ Trustpilot

Pour tout savoir de nos offres :

→ mgefi.fr